19e ANNÉE — 1870

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Cinquième Année

N° 2. 15 Février 1870



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).

Paris. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** = **Genève.** — **Cherbuliez.**
Londres. — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Mouron.**

1870

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du BULLETIN *doit être directement adressé à* M. JULES BONNET, *secrétaire de la Société, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine).*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

UN HUMANISTE DU XVI[e] SIÈCLE (1)

Wimpfeling fut arraché à sa sphère d'activité à Heidelberg, par une lettre de son ami Christophe d'Uttenheim, qui lui écrivit en 1501 que le moment lui semblait venu de quitter le monde et de se retirer dans quelque solitude de la Forêt-Noire ou des Vosges. Il se démit aussitôt de ses fonctions de professeur, et se hâta de venir à Strasbourg. Il apprit là une nouvelle inattendue : Christophe d'Uttenheim venait d'être élevé au siége épiscopal de Bâle. Cela changea les plans des deux amis. Wimpfeling resta provisoirement à Strasbourg ; il logeait chez Geiler de Kaysersberg, qui le pria de le seconder dans sa publication des œuvres de Gerson. Il ne résista pas à ses instances, et trouva un asile paisible au couvent Saint-Guillaume, situé dans un des faubourgs de la ville. Il y publia en 1501 son curieux livre : *Germania* (2), adressé à la bourgeoisie strasbourgeoise, et contenant l'énumération des

(1) Voir le *Bulletin* de décembre 1869, p. 561.

(2) *Germania ad rempublicam argentinensem*. En 1649, cet ouvrage fut réédité, par les soins du savant Moscherosch, et parut à Strasbourg, sous le titre un peu modifié de : *Cis-Rhenum Germania*. Il existe de ce livre aussi une traduction allemande.

principaux devoirs civiques. Une particularité de ce livre, c'est le soin avec lequel l'auteur cherche à prouver aux Strasbourgeois que la vallée du Rhin avait de tout temps fait partie de l'empire germanique. En 1444, le dauphin de France, qui plus tard régna sous le nom de Louis XI, avait envahi l'Alsace, sur la possession de laquelle la France prétendait avoir des droits. Depuis ce temps, il s'était formé à Strasbourg un parti favorable à l'annexion française. Pour combattre cette tendance, Wimpfeling cherche à prouver historiquement que les prétentions de la France ne reposent sur aucun fondement. Mais les preuves dont il se sert sont d'une faiblesse extrême ; c'est ainsi qu'il va jusqu'à contester l'assertion de Jules César, affirmant dans ses *Commentaires* que la Gaule s'étend jusqu'au Rhin.

Revenant à l'une de ses idées favorites, Wimpfeling insiste encore dans son ouvrage sur l'importance de bonnes écoles; il conseille au magistrat de Strasbourg de fonder un établissement d'instruction supérieure, semblable à celui de Schlestadt; vœu réalisé trente-sept ans plus tard par la création du gymnase protestant. Ce fut à un des élèves de Wimpfeling, à l'illustre stettmeister Jacques Sturm que revint la part principale de cette fondation. Le magistrat strasbourgeois accueillit avec faveur les idées du célèbre pédagogue, vivement combattues par le franciscain Thomas Murner, et lui fit remettre, comme signe de satisfaction, un cadeau de douze ducats.

En 1503, nous rencontrons Wimpfeling à Bâle, chez son ami, l'évêque Christophe d'Uttenheim. Ce prélat, un des princes de l'Eglise les plus pieux et les plus éclairés de son temps, voulait réformer les nombreux abus qui s'étaient introduits parmi le clergé de son diocèse. Wimpfeling devait le seconder dans cette noble tâche. Il se mit à l'œuvre et recommanda à l'évêque la convocation de fréquents synodes et la création de bonnes écoles, dans lesquelles seraient formés des prêtres pieux et savants. Telle est l'origine du livre intitulé : *Statuta synodalia Basiliensia*. Il venait à peine d'y mettre la

dernière main quand il fut rappelé à Strasbourg, où on lui offrait un bénéfice ecclésiastique. Mais il avait un compétiteur auquel, par amour pour la paix, il abandonna sa prébende.

En 1504, Wimpfeling entreprit l'éducation de plusieurs jeunes nobles Strasbourgeois dont il dirigea les études et forma le caractère. Celui d'entre eux qui lui fit le plus grand honneur fut Jacques Sturm de Sturmeck, une des illustrations du XVIᵉ siècle. Wimpfeling écrivit pour ses élèves plusieurs ouvrages ; un manuel d'histoire (1) et un traité moral et religieux : *De Integritate*. Ce dernier écrit est dédié à Jacques Sturm. Ce jeune noble voulait embrasser l'état ecclésiastique ; Wimpfeling lui trace l'image idéale du prêtre et des vertus sacerdotales. Selon lui, l'homme d'Eglise doit aspirer avant tout à *l'intégrité*, c'est-à dire à une vie irréprochable. En même temps l'auteur du livre peint en traits effrayants l'état de corruption profonde du clergé de son époque. La lecture de cet ouvrage, plein des plus salutaires enseignements, fit une telle impression sur Jacques Sturm qu'il renonça à son projet, et se décida à étudier le droit. Il entra plus tard dans la carrière diplomatique, et s'y distingua constamment par l'esprit d'intégrité que lui avait jadis recommandé son maître.

Ce livre valut à Wimpfeling des attaques passionnées de la part des moines augustiniens. Il avait en effet prétendu que c'est une erreur, de considérer l'état monastique comme un degré plus élevé de perfection chrétienne, l'histoire prouvant que bien des hommes distingués par leur savoir et leur piété n'avaient pas passé leur vie au couvent. Comme exemple il avait cité saint Augustin, l'évêque d'Hippone, qui jamais n'avait été moine. Les frères de l'ordre de Saint-Augustin ne manquèrent pas de crier au scandale. La querelle prit peu à peu des proportions telles que Wimpfeling fut accusé auprès du pape et cité à comparaître devant la curie romaine. Il

(1) C'est l'*Epitome rerum germanicarum*.

se justifia dans une élégie, adressée à Jules II (1), et qui n'aurait sans doute pas suffi à apaiser le belliqueux pontife, sans l'intervention de quelques amis influents auprès du saint-siége.

En 1508, Wimpfeling publia un livre fort remarquable, qui de nos jours encore a une grande valeur historique; c'est son : *Catalogue des évêques strasbourgeois* (2), depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIe siècle. Ce catalogue, dédié au clergé de la ville, n'est pas moins qu'une histoire de l'évêché de Strasbourg, faisant suite aux travaux historiques de l'évêque Archimbald, vivant au Xe siècle, et du savant chroniqueur alsacien Jean Zwinger de Kœnigshofen.

Le *Catalogue* de Wimpfeling n'est pas une simple énumération de noms propres et de faits chronologiques, mais une histoire complète de la vie et des actes des évêques strasbourgeois; il abonde en détails intéressants; mais de même que dans la *Germania*, on y regrette l'absence de tout esprit critique. A côté de faits certains l'auteur accueille un grand nombre de pieuses légendes, plus ou moins apocryphes; c'est ainsi qu'il prétend avec le plus grand sang-froid que le christianisme fut prêché à Strasbourg, par un disciple de saint Pierre, le pieux Materne, que l'apôtre ressuscita des morts, expressément pour évangéliser l'Alsace. Ces réserves faites, il faut payer à Wimpfeling un juste tribut d'éloges pour avoir entrepris une œuvre de si longue haleine, et d'une incontestable utilité. Cet ouvrage ouvrit la voie aux études historiques et servit plus tard de base aux travaux du savant abbé Grandidier, qui publia au siècle dernier, sans avoir, hélas! pu l'achever, son œuvre magistrale : *Histoire de l'évêché et des évêques de Strasbourg* (1777-1778, 2 vol.).

En 1510, Wimpfeling eut la douleur de perdre son ami Jean Geiler. Il publia une notice biographique sur l'éminent prédicateur, dans l'intimité duquel il avait si longtemps vécu. Cette

(1) Cette élégie est intitulée : *Excusatio querulosa.*
(2) Cet ouvrage a pour titre : *Argentinensium episcoporum catalogus, cum eorumdem vita atque certis historiis rebusque gestis, et illustratione totius fere episcopatus argentinensis.* Strasbourg, chez Jean Grüninger. 1508.

notice est très-précieuse, à cause des détails biographiques et littéraires dont elle est remplie. Elle met en relief les mérites du célèbre théologien, qui fut une des gloires de l'Alsace, et qui réalisa presque l'idéal du prêtre, tel que Wimpfeling l'a décrit dans son traité : *De Integritate* (1).

Après la mort de Geiler, Wimpfeling qui habitait tantôt Fribourg, où il dirigeait les études universitaires de ses élèves, tantôt Strasbourg, où il avait trouvé un asile dans la maison hospitalière du chevalier Martin Sturm, le père de son élève Jacques Sturm, passa quelque temps à Heidelberg. Il y vit le jeune Mélanchthon, alors âgé de douze ans, et fut aussi émerveillé de ses connaissances que charmé de sa modestie. Il procura même à l'adolescent qui montrait une maturité au-dessus de son âge, une place de précepteur dans la noble famille des comtes de Lœwenstein.

Nous touchons à une période fort importante de la vie de Wimpfeling, aux projets de réforme ecclésiastique qui l'occupèrent durant plusieurs années. Déjà, en 1504, l'empereur Maximilien, lors d'un séjour qu'il fit en Alsace, s'était entretenu avec Geiler et Wimpfeling, des nombreux abus de l'Eglise, et des moyens d'y porter remède. Geiler avait prêché en présence de l'empereur et de l'évêque, et dans sa rude franchise il avait dévoilé impitoyablement les plaies cachées de l'Eglise et insisté sur la nécessité d'une réforme radicale. Maximilien parut disposé à seconder ces projets de réforme; mais absorbé par les soins du gouvernement et par des guerres incessantes, il n'eut guère le loisir de se consacrer à cette œuvre importante. Ses conseillers, Geiler et Wimpfeling, étaient eux-mêmes trop imbus des idées catholiques pour rompre franchement avec les traditions romaines. Ils croyaient aux bonnes intentions des papes, et ni les turpitudes d'un Alexandre VI, ni l'ambition d'un Jules II, ni les prodi-

(1) Cet essai biographique se trouve en entier dans les *Amœnitates*, fascic. I, p. 100-127, sous le titre de : « In Joannis Kaisersbergii theologi doctrina vitaque probatissimi, primi Argentinensis ecclesiæ prædicatoris, mortem : Planctus et lamentatio cum aliquali vitæ suæ descriptione et quorumdam epitaphiis. »

galités effrénées d'un Léon X ne leur ouvrirent les yeux. Dans ces temps de lutte entre l'empire et la papauté, Wimpfeling n'en fut pas moins chargé de rédiger la liste des griefs de l'Allemagne contre Rome en invoquant les décrets de la pragmatique sanction formulée au concile de Bâle un siècle auparavant (1). Il reçut à Heidelberg le message impérial daté du lac de Constance, et termina promptement son œuvre. Il y expose les principaux griefs (*gravamina*) de la nation allemande; nous en citerons, à titre d'exemple, un seul. L'archevêque de Mayence, en recevant le *pallium*, avait à payer au pape la somme de 27,000 florins, et c'étaient les fidèles qui étaient mis à contribution pour fournir cette somme considérable. Or il y avait eu, dans l'espace de peu d'années, trois vacances archiépiscopales, et chaque fois le pape avait exigé un prix plus élevé pour le *pallium*. Wimpfeling compare dans son écrit les priviléges du clergé français aux servitudes des prêtres allemands, et il exhorte Maximilien à prendre d'énergiques résolutions; mais les conseils du savant humaniste ne furent pas écoutés, car l'empereur ne tarda pas à se réconcilier avec le pape, abandonnant ainsi tous projets de réforme.

Cependant les abus devenaient chaque jour plus nombreux et les plaintes plus vives. Jules II se vit obligé de convoquer en 1512 le concile de Latran. Wimpfeling éprouva une vive joie à cette nouvelle; déjà quelques mois avant l'ouverture du concile il avait écrit au pieux anachorète, Angelo de Vallumbrosa, qui avait prononcé un discours en faveur de ce concile, la Lettre de félicitation d'un ermite de la Forêt-Noire, datée de la pieuse retraite qu'affectionnait, dans les environs de Fribourg, le docte humaniste. Dans cette lettre, Wimpfeling exprime à son ami sa joie de la convocation prochaine du concile; il en attend les plus heureux résultats pour le renouvellement de l'Eglise. Ses prévisions malheureusement ne

(1) Elle parut à Schlestadt, sous le titre de : *Gravamina germanicæ nationis cum remediis et avisamentis ad Cæsaream Majestatem. Selestadii in officina Schuzeriana, sine anno.* In-4°.

se réalisèrent pas; car Maximilien, subordonnant les intérêts de la religion à ceux de la politique, se réconcilia bientôt avec le pape, et le concile se sépara sans avoir réalisé une seule des espérances qu'on fondait sur lui.

Le cœur de Wimpfeling fut rempli de tristesse, et ses efforts n'aboutirent qu'à de nouvelles déceptions. Il fut plus heureux dans l'initiative qu'il prit pour la fondation de deux sociétés, qui ne contribuèrent pas peu à populariser les idées nouvelles en Alsace. Déjà, vers la fin du XVe siècle, il s'était formé en Allemagne, grâce à l'influence des humanistes, sous le nom de *Sodalitates*, des réunions littéraires. Dans ces réunions, composées de théologiens, de savants, de nobles, de bourgeois lettrés et d'imprimeurs, tous attachés aux principes de la Renaissance, on discutait les grandes questions qui préoccupaient les esprits; on lisait des travaux littéraires, on les critiquait; on engageait les auteurs à les publier, et on échangeait des lettres avec des savants étrangers. Ces sociétés littéraires tenaient lieu à cette époque de revues et de journaux, et c'était un moyen puissant de propager les nouvelles doctrines.

Wimpfeling fonda, vers 1509, à Strasbourg une société littéraire qui dut à un événement heureux une prompte célébrité. Le prince des lettres, Erasme, revenant d'un voyage en Angleterre, avait passé en 1514 par Strasbourg. Il y avait été reçu avec la plus grande distinction, tant par les magistrats de la ville, que par les humanistes qui en étaient l'honneur. Il fut très-flatté de cette réception; il le fut davantage encore lorsque Wimpfeling lui écrivit, au nom de la Société littéraire de Strasbourg, une lettre pleine d'éloges. L'illustre savant répondit par une lettre écrite dans le style le plus classique, où il fait un éloge brillant de l'admirable constitution de la ville de Strasbourg. Les deux lettres nous ont été conservées (1). Dans celle de Wimpfeling nous trouvons les noms de

(1) Elles se trouvent dans les *Amœnitates*, fascic., II, 368-378, et sont extraites

la plupart des membres de la Société littéraire de Strasbourg. On y remarque le spirituel Sébastien Brandt, l'auteur satirique de la *Nef des Fous* ; le futur stettmeister strasbourgeois Jacques Sturm, le savant Thomas Aucuparius, l'imprimeur Matthias Schurer, le pédagogue Jérôme Guebwiler et le poëte Ottomar Luscinius (Rossignol). Dans sa réponse, Erasme adresse quelques mots flatteurs à chacun des membres de la Société.

L'école littéraire de Schlestadt fut fondée sur les mêmes principes, et cette ville, déjà en possession d'une école supérieure, devint un foyer de lumières en Alsace.

Il suffit de citer quelques-uns des hommes dont la présence honorait alors cette ville : Paul Volzius, abbé du couvent de Honcourt, dans le Val de Villé ; Paul Phrygion, le premier prédicateur de la Réforme à Schlestadt ; le savant humaniste Beatus Rhenanus, Martin Bucer, le futur réformateur strasbourgeois, etc. La funeste guerre des paysans, dont le sort se décida dans les environs de Schlestadt, étouffa dans cette petite cité bien des germes précieux. L'école supérieure perdit son éclat dans la ville redevenue catholique ; la Société littéraire fut dissoute et ses membres se dispersèrent.

Wimpfeling s'était retiré vers 1520 dans sa ville natale auprès de sa sœur, pour y passer paisiblement les dernières années de sa vie. Il avait compté sans le coup de tonnerre de la Réforme inaugurée avec tant d'éclat par le moine de Wittemberg. L'humaniste alsacien s'était d'abord hautement déclaré pour le moine de Wittemberg, et l'avait approuvé dans sa lutte contre Tetzel; mais lorsque Luther attaqua, outre le trafic des indulgences, le célibat des prêtres, l'autorité du pape et les cérémonies de l'Eglise romaine, l'âme de Wimpfeling fut saisie de douleur. Il avait été l'adversaire de la corruption des prêtres, mais non du célibat; il avait cessé d'attendre une ré-

du livre d'Erasme : *De duplici copia verborum ac rerum commentarii duo*, réédité par les soins de Wimpfeling, qui y avait ajouté comme appendice les deux lettres susdites.

forme de la curie romaine, mais il professait encore le plus profond respect pour les décisions du souverain pontife ; il avait insisté sur l'étude des saintes Ecritures, mais les Pères de l'Eglise et les docteurs du moyen âge avaient à ses yeux une autorité incontestée. Wimpfeling ne comprit pas l'œuvre de rénovation si hardiment tentée par des hommes nouveaux. Il était d'ailleurs usé par les luttes de la vie et courbé sous le poids des années. Il se retira de la scène active, et passa les dernières années de sa vie dans un isolement qui augmentait de plus en plus. La plupart de ses anciens amis s'étaient rattachés à la Réforme; Erasme, Beatus Rhenanus et Jérôme Guebwiler demeurèrent dans l'ancienne Eglise; ils furent aussi les seuls avec lesquels Wimpfeling conserva des rapports. Il s'éteignit obscurément le 17 novembre 1528 (1).

On peut dire de Wimpfeling, malgré ses défaillances, qu'il fut un des précurseurs de la Réforme en Alsace. Il contribua puissamment, par ses travaux littéraires et pédagogiques, comme par ses leçons, à préparer la voie aux idées nouvelles. Nous étonnerons-nous s'il ne salua pas avec joie l'aurore de jours meilleurs pour l'Eglise? Le milieu dans lequel il avait vécu, les principes religieux qui lui étaient restés chers, l'esprit conservateur dont il était animé, furent, avec son âge avancé, autant de liens qui le rattachèrent jusqu'à sa mort à l'Eglise de ses pères. Wimpfeling vécut à une époque de transition ; représentant à la fois du passé et de l'avenir, il n'eut pas le courage de rompre avec la tradition et d'entrer résolûment dans les voies nouvelles. Il fut un de ces hommes qui, comme dit Gœthe, « reculent d'épouvante à la vue des esprits qu'ils ont évoqués. » On retrouve en lui quelques traits affaiblis de Lefèvre d'Etaples et des pieux docteurs qui voulaient réformer l'Eglise sans rompre avec elle. L'ancien édifice, avec ses murs lézardés, son toit chancelant, était cher au vieillard. Il ne put se résigner à en sortir.

(1) On peut voir sa tombe dans l'église de Saint-George, à Schlestadt, avec l'épitaphe que lui avait consacrée Beatus Rhenanus.

Condamnerons-nous le timide humaniste, et lui reprocherons-nous de n'avoir pas fait le pas décisif? Nous n'en avons pas le courage. Nous sommes plutôt enclin à respecter ses scrupules et à honorer l'homme qui resta fidèle jusqu'à la fin à ce qu'il considérait comme étant la vérité. N'oublions pas d'ailleurs que Wimpfeling donna à l'Alsace protestante une de ses illustrations les plus pures, qu'il fut le précepteur de ce digne magistrat, Jacques Sturm, à la fois distingué comme homme d'Etat, comme rénovateur des écoles et comme protecteur de la Réforme à Strasbourg. A ce titre seul, le nom de Wimpfeling mériterait d'être conservé à une postérité reconnaissante. Il rappelle ce prophète de l'ancienne alliance, dont il est dit : « que le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui. »

RATHGEBER.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

DEUX LETTRES DE L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE NICOLAS TROCKMORTON A CALVIN

Les rapports de Calvin avec le roi d'Angleterre Edouard VI sont attestés par de fort belles lettres françaises. Il ne put que se réjouir de l'avénement d'Elisabeth, succédant au court mais sanglant essai de restauration catholique tenté par Marie. (*Guill. Cecilio*, 29 januarii 1559.) Dans une lettre au comte de Bedford (juin 1560), il fait des vœux pour le mariage de la reine, qui doit assurer un héritier au trône. « Que n'aurait-on pas à craindre, en effet, si elle venait à mourir sans enfants? *Quid enim futurum putas, si absque sobole moriatur?* » En 1561, au moment où s'ouvrait le colloque de Poissy, un chanoine de Lyon, Gabriel de Saconnay, ayant réimprimé le livre de Henri VIII contre Luther, avec une préface injurieuse pour Anne de Boleyn, mère d'Elisabeth, Calvin crut devoir signaler cet écrit à Trockmorton, qui lui répondit par les deux lettres suivantes. (Voir, sur l'incident en question, *Bull.*, XVIII, 347.)

I

Août 1561.

Monsieur Calvin, j'ai receu la lettre que m'avez escripte du 21 juillet par ce porteur, M. Verac (1), ensemble le livre mentionné en icelle, et ne vous puis assez remercier tant de la bonne affection qu'avez manifesté me porter, comme aussy de l'effectuelle démonstration de votre grand zelle envers la Royne ma maîtresse et ses feus parents de très digne mémoire et leur cause, ayant telle cure et sollicitude qu'ung acte indigne et tellement odieux ne règne, et moins l'auteur d'iceluy desbordement scandalizant, comme ung eshonté, Leurs Majestés, ce qu'avez veu.

J'en ai escript sérieusement à la Royne ma maistresse de laquelle

(1) Jean de Budé, sieur de Verace.

j'attends la réponse de jour à aultre en bonne dévotion, laquelle venue, je ne fauldray point, Dieu aydant, de travailler au possible à poursuyvre et faire exécuter ce que seray de par Sa Majesté commandé de faire.

Et pour aultant que peut estre, j'auray à monstrer icelui livre au Roy et à ceux à qui je pourray avoir affaire, quand l'occasion s'y présentera, sur la plaincte que la Royne, ma dicte maistresse, pourra mectre en avant, je ne me suis point voulu désaisir du dict livre, ne l'ayant point envoyé à Sa Majesté, ains en ay extraict ce que ay peu juger toucher Sa Majesté et ses parents, y adjoustant le tiltre et l'autheur du livre, ce qu'ay envoyé à Sa Majesté, pour y estre pensé et considéré.

Monsieur, je n'ay pas oublié de ramentevoir à la Royne ma maistresse le soing ensemble et l'affection qu'avez à lui faire tout service et aultre chose qui pourra estre agréable à Sa Majesté, singulièrement pour l'advancement de ce qu'est la vraye mète de son intention, dont Sa Majesté verra une très bonne preuve pour ceste vostre honneste démonstration et advertissement.

Au demourant, Monsieur, pour mon particulier, il ne me scauroit advenir chose plus à gré que d'avoir le moyen à vous faire le plaisir qui vous pourra estre de contentement, ce que mectray peine à exécuter d'aussi bon cueur que je prie l'Eternel persévérer à vous donner tellement de son sainct Esprit que puissiez parfaire l'œuvre de sa vigne, ouvrant à aultres la voye et moyen d'y cueillir le fruict qui tousjours dure, me recommandant très affectueusement et de bien bon cueur à vostre bonne grâce. Escript à Paris, ce 17e d'août 1561.

Le bien vostre bon ami à vous faire plaisir.

N. Trockmorton.

(Orig. autogr. Bibl. de Genève, vol. 196.)

II (1)

Monsieur,

Par la lettre que je vous ay escripte du 12 août, je vous ay adverty que j'ay escript à la Royne ma maistresse sur le fait du livre que

(1) Lettre publiée par M. le comte Hector de La Ferrière (*Archives des Missions scientifiques*, t. V, p. 367), ainsi que les diverses pièces relatives à la poursuite dirigée contre Gabriel de Saconnay.

m'envoyastes dont j'attendois sa response, affin de procéder avec ce prince comme appartiendroit. J'ai bien voulu vous advertir maintenant que j'ay reçu telle response de Sa Majesté, et ay sur ce faict plainte au roy, à la royne sa mère et aultres de son conseil, leur ayant baillé le mesme livre pour la vérification de l'affaire, lesquels m'ont fait response, et puis que ledit livre sera en dilligence supprimé, et le chanoine autheur d'iceluy puny pour servir d'exemple à tous aultres de ne user de semblable audace (1) ; ce que sortant effect sera occasion avec l'ayde de Dieu, de tant plus faire augmenter la bonne amitié et mutuelle intelligence entre Leurs Majestés si bien établies, leur donnant loisir de vaquer à l'advancement de la gloire de Dieu par toutes leurs obéissances, qui a esté par trop empesché par les malices du temps et inimitiés entre les princes par faulte de la vraye connaissance d'icelle.

Monsieur, par la lettre que j'ay receue maintenant de la Royne ma maistresse, Sa Majesté me commande de vous remercier bien fort de sa part du bon office et soing qu'avez faict et en cest endroit, et de vous asseurer que, quand l'occasion s'en présentera pour mettre en exécution le désir qu'elle a de vous faire ressentir combien Sa Majesté désire s'acquitter envers vous au regard du grand zèle qu'avez très bien manifesté lui porter pour le bien de son service, vous trouverez Sa Majesté plus prompte en effectz qu'en cérémonies à le vous recognoistre, et ce mesme désir trouverez en moy à vous faire tout le service que scauriez penser, d'aussy bon cueur comme après m'estre de très bonne affection recommandé à vostre bonne grâce, je prieray l'Eternel vous garder en très sainte et longue vie. De Paris, le XVIII[e] septembre 1561.

(Copie. Record Office. *France,* vol. XXI, f° 169.)

(1) Une lettre de Catherine de Médicis à Trockmorton, du 8 octobre 1561, annonce que des instructions ont été données pour interdire la vente du livre. Rien de plus. Trockmorton lui-même ne paraît pas avoir demandé davantage. (*Bull.*, XVIII, 347.)

JOURNAL DES GALÈRES

EXTRAIT DE LETTRES ÉCRITES PAR LES FIDÈLES CONFESSEURS DE MARSEILLE (1)

1696-1708

Extrait d'une lettre de Marseille du 22 août 1704.

Il est arrivé que quelques-uns de nos frères n'ayant pas profité des avis réitérés que je leur fis donner, de ne pas fréquenter, ni même parler à un forçat qu'on a amené à l'hôpital du château d'If, et qui est le plus méchant esprit du monde, ils lui sont allé déclarer tout ce qu'ils savoient des affaires de la société, sous prétexte que ce scélérat les exhortoit à demeurer fermes, en leur faisant entendre que ceux qui avoient la direction des distributions n'en agissoient pas bien, et qu'il vouloit redresser les affaires, etc., de sorte que la société court bien risque d'être maltraitée par leur imprudence. Car M. l'intendant qui a aposté ce forçat pour tâcher de découvrir d'où nos frères tirent l'argent, a déjà fait mettre sur la vieille *Reale* tous ceux qui ont dit quelque chose; et comme quelqu'un a dit que M. B. leur donnoit l'argent, cet intendant l'a fait mettre aussi sur la même galère, et a pris son nom. On m'a même assuré qu'il a écrit en cour pour faire arrêter une personne que ce forçat luy a dit avoir correspondance à Genève, d'où cet argent leur venoit. Mais il ne pourra pas prouver cela, et on espère qu'il aura la confusion de passer pour un imposteur, comme il a desjà passé à un autre important égard.

On écrit de Marseille, du 3 octobre 1704, ce qui suit: Notre sort est si triste que nous ne pouvons pas communiquer les uns avec les autres. Nous avons sur chaque galère un espion d'entre les forçats, déferré expressément pour veiller sur nos actions et prendre garde quels sont ceux qui nous viennent parler.

M. Damouin avoit un petit garçon qui lui rendoit quelques petits services, on l'a pris ces jours passés, et on l'a transféré à l'hôpital dans un cachot. On en a fait de même à un esclave turc qui nous rendoit aux uns et aux autres les mêmes petits offices, et nous ne

(1) Voir *Bulletin* de 1869, p. 33, 144, 193, 231, 368, 475 et 583.

saurions être plus gênés que nous le sommes, jusques là qu'on a emprisonné deux personnes pour avoir parlé et acheté quelques marchandises de bas, à des forçats religionnaires qui sont actuellement dans les prisons de l'hôpital.

On ajoute que ces rigueurs sont causées par les malignes impostures de quelque faux frère, nommément de Malblanc, comme aussi par les sollicitations des missionnaires.

Du 22 août 1705, de Marseille. — Les frères du château d'Y se portent bien, excepté M. La Rue; c'est le sieur Carrière l'aîné, à cause de sa grande incommodité qui tend à une paralysie. Ce mal lui dure depuis plusieurs années. On présume que dans le tems passé il ne pouvait pas écrire ni lire que sous le capot étant couché sur un côté, de sorte qu'à force de le faire, cela a débilité les parties nerveuses, et lui a causé une palpitation du bras et même de la jambe. Tout le côté gauche s'en ressent, principalement le bras qui est devenu exténué.

Du 30 mars 1706. — Les frères Elie Maurin, Jean Serres et quelques autres au nombre de huit ont été transférez au château d'Y dans les cachots. On conjecture que c'est à l'occasion d'un noir qui, depuis quelques années, fut condamné à Paris pour vol, et qui étant ici se dit être fils du roi de Congo. Il s'attira il y a quelque huit mois, les cachots de l'hôpital, où il trouva le moyen de se déferrer dans la nuit, et les gardes étant venus faire la visite, il en blessa trois ou quatre dont deux sont morts; et en même tems il alluma plusieurs paillasses de lit, que le frère Pierre Maillet trouva moyen d'éteindre à sa portée, sans quoy ce feu auroit risqué d'incendier tout le parc. On conjecture que la cour en étant informée, a ordonné de faire transférer ailleurs les frères, pour prévenir de semblables accidens, et que ledit Maillet a été laissé audit lieu pour l'en délivrer et le remettre sur sa galère, ou pour le confronter avec ce prétendu fils de roi, à qui on dit qu'on doit faire le procès.

Plusieurs autres frères firent ce qu'ils purent pour arrêter la furie de ce noir.

Du 15 septembre 1706. — On ajoute touchant la même affaire, que sur ce que l'on avoit écrit en cour pour demander la liberté en faveur de ceux qui avoient rendu cet important service à l'hôpital, le secrétaire de M. de Montmor dit à Maillet que la cour leur ac-

cordait la liberté à condition qu'ils allassent pendant quelques mois se faire instruire dans le couvent des Pères de l'Oratoire de Marseille; Maillet répondit qu'il ne vouloit point de cette instruction et refusa absolument cette offre.

Du 1er juillet 1706, de Marseille. — Il n'y a presque personne d'entre nous qui souffrons depuis longtemps, à qui on n'ait offert, non pas de s'aller faire instruire dans des couvens pendant certains tems, mais de dire seulement: Oui, ou de faire quelques démarches extérieures, moyennant quoy on nous promettait une liberté entière. Cependant on a rejetté de semblables offres, qu'on ne pouvait regarder que comme une apostasie ouverte.

Du 8 novembre 1708 — Il y a des galères où les forçats de la religion ne peuvent être déferrez, pour un sol par jour, comme d'autres. Cela provient de la rigueur de ceux qui y commandent, ou de leur timidité, ou de la crainte de se faire des affaires en les déferrant.

Tous les frères sont de retour de la campagne, excepté ceux d'une galère. Il y en a eu d'entr'eux qui ont été très-fatigués par les rudes travaux qu'ils y ont soufferts. Plusieurs à leur retour sont tombés malades. Il y en a eu sur des galères qui ont été très-maltraités à cause du bonnet, par des coups de pied sur le corps et sur le ventre, et par des coups de corde jusques à les laisser demi-morts. Cela est arrivé en particulier, à ceux qui ont fait la campagne sur la *Fière*. Un de nos frères de l'*Invincible*, mu de compassion de voir un pauvre Suisse exposé aux tourments de la vague avec deux chaînes qu'il porte actuellement, s'avisa d'écrire à M. de Monteaulieu un placet en faveur de ce pauvre homme ; ce commandant répondit à celui qui le lui présentoit, que si c'étoit un catholique, il lui feroit lever une chaîne, mais qu'étant huguenot, il n'aimoit point ces gens-là; qu'on ne sauroit trop les faire souffrir, quand ce ne seroit qu'en considération de ce qu'on avoit fait souffrir à Mylord Griffin. Enfin notre état n'a rien de fixe. Il ne dépend que de la volonté de ceux qui dominent de l'aggraver, lorsqu'ils en conçoivent le dessein.

Notre cher frère M. Bancillon fut traduit, il y a environ un mois et demi, de château d'Y à l'hôpital des forçats, grièvement malade ; il se porte mieux à présent, et est hors de danger, de même que M. Mongnier, qui étoit aussi malade et qui y fut traduit comme lui.

Le 20 juin 1708, il arriva à Marseille un placet qui avoit été présenté au Roi par M. le duc du Maine, en faveur du sieur Antoine Chabert, forçat de la religion, de la part d'un sien cousin germain, capitaine dans son régiment de cavalerie, pour demander la liberté dudit Chabert. Il suppliait le Roi, qu'en cas qu'il lui plut d'accorder sa liberté, il répondoit de lui corps pour corps. Le secrétaire de l'Intendant dit audit Chabert, s'il vouloit aller s'examiner aux missionnaires avant que de partir; lequel lui répondit qu'il n'avoit rien à faire avec ces gens là, mais que si on vouloit lui accorder sa liberté, il promettoit de servir le Roi avec toute fidélité, et de répandre son sang pour son service. Après plusieurs questions et paroles de part et d'autre, il s'en revint en sa galère, quoi qu'on lui promit d'en écrire à M. de Ponchartrain. Cinq semaines après, il fut voir le même secrétaire qui lui dit que la cour avoit remis sa liberté aux soins de son parent, qu'il n'avoit qu'à lui écrire sans faute. Cependant depuis ce tems là, il n'a ouï parler de rien. Il ne sait si c'est à cause que son parent est toujours en campagne en Flandre, et qui est sa caution, ou s'il y a quelque autre raison qu'il ignore.

On avait donné quelque espérance pour la liberté de M. Peraud, qui ayant été pris sur un vaisseau danois, avec quelques autres, où il étoit en qualité de lieutenant, fut extrêmement sollicité de changer de religion, et sur son refus, condamné aux galères avec ses associés, où il est depuis..... ans. On avoit lieu de croire sa délivrance comme infaillible, en suite des offres et des honnêtetés que MM. les commissaires d'Angleterre, nommés pour les échanges des prisonniers, avoient fait à ceux de France. Cependant l'exécution en a été retardée jusques à présent par la mauvaise volonté de M. l'intendant des galères à Marseille, que l'on conjecture avoir écrit contre lui en cour; ce qui paroit vraisemblable, parce que ledit Peraud a appris du commis de M. l'intendant, que quand il remit le mémoire que la cour demandoit à son sujet, M. le marquis de R... s'y trouva, lequel dit qu'il savoit de bonne part que ledit M. Peraud étoit fortement réclamé, et qu'on ne pouvait refuser sa liberté. Mais apparemment M. l'intendant, dont on connoît l'inhumanité, ne fut pas dans les mêmes sentimens, et l'on craint fort qu'il ne fasse tout ce qu'il pourra pour faire échouer le droit des opprimés. On a été informé que M. le marquis de Levi, pris dans

l'expédition d'Ecosse, et qui est allé à Paris sur sa parole, aurait été prié fortement de s'employer pour la liberté dudit sieur Peraud, de même que les commissaires de Saint-Malo, et que ce premier avoit promis d'y faire son possible. Il écrivoit de Paris, environ le milieu de septembre, que pour certain il devoit être renvoyé et mis en liberté, mais qu'il devoit être conduit de Marseille à Paris.

Il ajoutoit que ceux de Saint-Malo donnoient aussi de bonnes espérances, et qu'ils feroient aussi tout ce qu'ils pourroient pour cela. Cependant, il y a près de trois mois qu'il n'a plus entendu parler de cette affaire.

Si M. l'intendant a écrit en cour pour le noircir, il proteste qu'on ne sauroit avec raison l'accuser d'avoir jamais fait de lâcheté envers la Justice ni envers le Roy, à moins qu'on ne regarde comme un crime sa fermeté dans la Religion et son attachement pour le parti qu'il a pris en Angleterre. Il se résigne entièrement à la volonté de Dieu, quoy qu'il lui arrive.

Le frère Jean Mongnier est mort à l'hôpital, 4 mars 1709. On ne fournissoit point dans le froid, ni charbon ni capots.

Du 7 février 1709. — On écrit du 26 janvier, que quelques aides-majors précédés par M. de l'Aubépin, furent de galère en galère avec le secrétaire de l'état-major, demandant à chaque argouzin combien de religionnaires ils avoient sur leur galère de déferrés; chacun d'eux en accusa qui plus qui moins, d'autres point; le secrétaire le notoit sur le champ. On ne leur dit pas autre chose. Le soir du même jour on ordonna aux argouzins qui avoient accusé avoir eu des religionnaires déferrés d'aporter le lendemain 30 sols pour chaque religionnaire, chez M. de Monteaulieu le commandant. On fut surpris de cette peine qu'on infligeoit aux argouzins, avant que de leur avoir dénoncé la défense. Le lendemain, dimanche, M. Cusineri, un des aides-majors, avec le secrétaire de l'état-major, vint à la planche de chaque galère, et demanda à chaque argouzin une pièce de 30 sols pour chaque religionnaire. Il y en a eu qui ont été jusques à 15 livres d'amende.

Le même jour on ordonna de tenir les religionnaires à la chaîne, que le Roi le vouloit; cela fut exécuté; et dès lors les argousins les plus généreux sont devenus extrêmement timides. Celui de la *Magnanime* voulant se défrayer d'un écu qu'il avoit payé, voulut empêcher deux cordonniers de la Religion de travailler, défendant à

ceux de la ville de leur donner de l'ouvrage, ce qui les obligea de le dédommager.

En terminant ce journal, qui nous fait si bien vivre dans l'intimité des pieux forçats de Marseille, citons une lettre d'un galérien, Serre le jeune, sur la mort d'un autre galérien, Isaac Lefèvre, adressée au ministre La Place, d'Amsterdam :

Monsieur mon très-honoré Pasteur, comme il est ordonné à tous les hommes de mourir une fois, et que c'est la vérité que vous prêchez pour desabuser les esprits de la vanité de ce monde qui passe avec nous, vous ne serez pas surpris sans doute de l'affligante nouvelle que j'ay à vous apprendre de la mort de M. Lefèvre, votre cher parent, sur tout puisque vous en aviez desjà eu quelques pressentimens, et que vous luy écriviez une très édifiante lettre sur ce triste suject pour le consoler; il ne m'a pas été possible de la luy pouvoir communiquer, depuis que je l'ay reçüe. A tout moment depuis quelques jours, je m'attendois qu'on viendroit m'annoncer son décès; enfin, le voilà ce bénit athlète du Seigneur Jésus, le plus illustre et le plus généreux de mes compagnons de souffrances, qui a passé à onze heures du soir des amertumes du combat aux douceurs ineffables du magnifique triomphe des bienheureux martyrs du Seigneur Jésus. Quelle gloire et quel honneur incomparable pour ce confesseur d'estre mort sur le champ de bataille, en demeurant plus que vainqueur par ce puissant Sauveur! Mais plutôt quel bonheur inexprimable pour luy d'avoir si bien défendu la cause de ce bon maitre, et d'avoir receu de sa gratuité miséricordieuse le juste prix de la fidélité inviolable qu'il luy a gardée, la couronne de vie qu'il a promise aux vainqueurs! Le voilà, dis-je, passé ce saint martyr, de sa longue et très gênante prison en la parfaite liberté des enfants de Dieu, de ce sombre séjour qui avoit servi d'écurie et où il y avoit encore une crèche, dans le palais du roy des rois, tout rayonnant de lumière, de son ennuyeuse solitude dans la compagnie des saints Anges et de ses compagnons de service qui sont morts comme lui pour le témoignage de Jésus. Le voilà passé en un moment à la pleine possession de Dieu même, pour jouir des richesses de sa gloire et en gouter tout le bienheureux repos à l'éternelle consolation de son âme. Ayant donc passé d'une si misérable condition à une si heureuse, pourquoy nous attristerions-nous de

l'absence de ce précieux ami? Ha! certe, la contemplation de sa charmante glorification fait cesser mes larmes, et bien loin de le rappeler sur la terre par mes regrets, je désire de déloger de dessous ces tentes de Kedar, où on ne parle jamais de trêve ni de paix, pour entrer dans cette agréable demeure du Prince de paix où la justice habite, ce qui me sera incomparablement meilleur que de rester davantage dans cet affligeant séjour des morts.

C'est là, Monsieur mon très-honoré pasteur, la douce espérance que j'ay d'estre avec Christ un jour, là où est ce bon Jésus, pour contempler la gloire que son Père et notre père luy a donnée, qui me soutient dans le cours des travaux que j'endure pour l'Evangile, dans les chaînes despuis dix et sept années. Et cette espérance ne me confondra pas, moyennant le secours de sa grâce, dans laquelle je mets humblement toute ma confiance, pour surmonter tous les ennemis de mon salut. Priez-le, Monsieur mon très-honoré pasteur, qu'il me fasse cette grande faveur, et à tous ceux qui ne mettent point leur confiance dans l'incertitude des richesses et des biens périssables de ce monde, mais qui l'aiment véritablement, afin que nous le puissions posséder dans le ciel pour y célébrer sa miséricorde, et l'adorer parfaitement aux siècles des siècles. Amen.

Je vous rendrai la pareille et je serai, avec un attachement inviolable, Monsieur et très-honoré pasteur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle brebis

SERRE LE JEUNE.

De Marseille, sur la *Grande-Réale*, le 14 juin 1702.

LETTRES ÉCRITES PAR DIVERS PASTEURS

AU SUJET DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE

DE JANVIER 1773 A DÉCEMBRE 1775 (1)

[BARRE, PASTEUR A ANDUZE, A OLIVIER DESMONS, A BORDEAUX.]

Anduze, 1er mai 1774.

..... J'ai passé trois jours au synode du bas Languedoc, et j'en fus de retour jeudi dernier. J'eus le plaisir de voir M. Broca à cette

(1) Voir le *Bulletin* du 15 juillet 1869, p. 333.

assemblée; il doit passer à Lausanne et y demeurer jusqu'à ce qu'on lui aura trouvé une Eglise, ou en Angleterre, ou en Hollande. Ce jeune homme qui a peu étudié me paraît très-méritant; sans doute que les MM. du Comité, du pays étranger, ne le laisseront pas longtemps sans Eglise. M. Paul me dit qu'il avait vu Madame Pelet, j'ignorais son arrivée, et dès l'avoir sçue je me suis hâté de lui écrire; il me tarde d'avoir l'honneur de la voir. Vous avez lu vraisemblablement les sermons que M. Saint-Marcel a fait imprimer (1)? Qu'en dites-vous? si vous voulez savoir ce qu'en a pensé l'assemblée synodale du bas Languedoc, je vais vous transcrire l'article qui fut passé à ce sujet.....

« L'on a présenté au synode un livre ayant pour titre *Sermons nouveaux sur divers textes de l'Ecriture sainte* par M. J. R. D. S. M. ministre du saint Evangile, imprimé à Amsterdam, chez Michel Rey au dépends de l'auteur, 1774. Lecture faite de divers morceaux indignes de la gravité de la chaire, et contraires à la pureté et à la sévérité de la morale évangélique; en désavouant cette manière de prêcher ladite morale, on supplie le synode national prochain, de faire quelque règlement qui, en réprimant la licence et la démangeaison d'imprimer des livres de religion, prévienne le préjudice que de tels écrits, imprimés sans examen, peuvent faire à l'Eglise, à la Religion, et à ses Ministres. De plus : tous les pasteurs de cette province ont déclaré qu'ils n'étoient point les auteurs desdits sermons, et qu'ils seroient fâchés qu'on les leur attribuât. » Voilà l'article : à coup sûr Saint-Marcel n'en sera pas content. A-t-on

(1) Nous avons longtemps cherché et nous avons enfin trouvé le volume de sermons dont il est parlé dans la lettre du pasteur d'Anduze. C'est un in-8° de 278 pages; il y a dix sermons. Le synode provincial de Sommières n'a été que juste à l'égard de l'auteur. A chaque page on a le droit de s'étonner et de se récrier. Quelle absence complète de goût, de convenance et de tact! Quel style gonflé et vide! Quelle prétention, et quel ridicule! C'est du pathos le plus pur. Il y a bien de temps à autre quelque chose qui ressemble à de l'élan; mais il ne faut pas appeler cela des formes oratoires, il faut l'appeler plutôt une agitation oratoire. La seule excuse en faveur des sermons de Saint-Marcel, c'est qu'ils sont « les premiers de sa jeunesse, » comme il le dit lui-même dans son *Epître* dédicatoire.

Nous n'avons pu rien savoir sur ce ministre du saint Evangile. La *France protestante* ne donne pas son nom. Nous voyons seulement, par quelques mots du sermon IV, sur la vigilance chrétienne, qu'il prêchait dans le comté de Foix : « Et toi, dit-il, qui dans le champ de Mars as cueilli les lauriers des mains de la Victoire! illustre chef qui nous commandes, et que tant de titres nous rendent cher! à jamais cette patrie s'honorera d'avoir été le berceau de la race qui te fit naître! agrée nos vœux; tu as aussi part à leur étendue... veuille le Ciel t'inonder de ses grâces! etc. » L'orateur avait ici en vue M. le marquis de Bonnac, commandant du comté de Foix.

jamais abusé de la presse comme l'a fait l'auteur de ces sermons? Vous ressouvient-il d'un morceau que je vous ai souvent récité sur l'aumône? Que Dieu me bénisse! et voulez-vous qu'il change les pierres en pain. Que Dieu me bénisse! et voulez-vous qu'il ordonne au lis des champs de s'entrelacer pour me servir d'habits, etc. Ce morceau est de M. Boulier (1), prédicateur à Londres; si vous êtes curieux de le voir, vous le trouverez dans le sermon sur l'aumône de M. Saint-Marcel. Vous y trouverés aussi, sur ce texte: *Il sera grand*, l'analyse d'un sermon de M. Durand, sur ce texte: *On appellera son nom l'Admirable.*

Procurez-vous ces sermons. . . . . . . je suis fâché que mon ami ait été aussi imprudent et aussi présomptueux. Cependant on m'assure qu'à Castres, les femmes apprennent ces discours par cœur; que toutes savent ce fragment qu'on trouve au commencement du sermon sur la vigilance: « Dans des songes fugitifs, on goûte les épanchements d'un amour chimérique, etc.» Et cet autre morceau sur les rétributions futures: «Là, sur des lis de fleurs l'on avalera à long trait le nectar et l'ambroisie, et les grâces toujours naissantes nous présenteront dans des coupes dorées les saintes-joyes et l'amour, etc. » Je n'ai point le livre et je ne vous rends qu'imparfaitement (2) des morceaux qu'à peine on mettrait dans un roman. Laissons à M. Saint-Marcel le plaisir d'amuser les belles, en feignant de les sanctifier. Vos parents de Durfort se portent au mieux. Ils attendent Madame Pelet avec impatience. Ma femme vous embrasse de toute son âme. Adieu, mon cher frère.

[Au dos de la lettre, de la main de M. Olivier, on lit :
M. Barre, mon beau-frère.]

ETIENNE GIBERT (3) A M. DESMONS.

Londrès, le 6 mai 1774.

..... Je m'aperçois, Monsieur et très honoré frère, par votre lettre qu'on ne vous a pas informé bien exactement de ce qui s'est passé

(1) Il s'agit de Boullier (David-Renaud), 1699-1759, qui fut d'abord ministre de l'Eglise wallonne d'Amsterdam, et plus tard, dès 1749, pasteur de l'Eglise française à Londres. Il a publié à Amsterdam, en 1748, un volume de *sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*. Son fils, David, qui remplit les fonctions pastorales successivement à Londres, à Amsterdam et à La Haye, publia également quelques *sermons*, selon la *Biogr. univ.* (Voyez la *France prot.*) Nous croyons qu'il s'agit du père, mais nous n'avons pu vérifier.

(2) Les citations ne sont pas textuelles; mais c'est bien le sens des morceaux.

(3) Etienne Gibert était frère de l'infatigable Jean-Louis Gibert, qui poursuivit

à Bordeaux, à mon occasion. Je respecte Calvin comme un flambeau qui a éclairé le monde, conjointement avec plusieurs autres, qui ne lui étaient peut-être pas inférieurs en aucun sens; mais lorsque j'ai un beau soleil à la clarté duquel je puis marcher, je n'ai garde de m'arrêter à ces grandes lumières. Dans le commencement de l'Eglise de Corinthe il y avoit des gens qui disoient, les uns, je suis de Paul, les autres d'Apollos, etc., et c'étoit un défaut chez eux, quoique d'ailleurs ils vécussent en communion comme frères. De notre temps on veut rafiner et choisir un peu d'Arminius et un peu de Zuingle. Qu'est-ce que Zuingle ou Arminius, pour qu'on veuille bâtir un édifice tel que celui du salut éternel, partie sur l'un et partie sur l'autre? Du reste je n'ai jamais rien vu par où il paroisse que Zuingle différoit de Calvin sur l'Eucharistie; le catéchisme de Heidelberg, qui a été composé par des théologiens qu'on appelait alors Zuingliens, ne diffère point de celui de Calvin sur cette matière, et c'est Zuingle proprement qui a le premier ramené la doctrine du sacrement de la sainte cène à son institution primitive. La prédestination, de la manière qu'elle est traitée par certains, a, en effet, quelque chose qui effraie, et je ne puis les entendre sans que mon cœur s'attriste de leurs discours, quoique ce sont pour moi, dont les lumières sont si bornées, des matières sur lesquelles je n'ose prononcer ni pour ni contre; je me contente d'éviter ceux qui aiment de s'en entretenir. Je trouve surtout que ce sont des matières qu'il n'est pas nécessaire de porter en chaire, où il s'agit de dire aux pécheurs: Venez à Jésus qui est mort pour vous et qui veut vous sauver; et en invitant le pécheur de venir, il faut l'encourager; or, ce langage ne me paroît pas encourageant: « Votre perte ou votre salut sont résolus, sans que vous puissiez y aporter aucun changement. » Je ne sais pas si l'on vous a dit que

avec tant de succès, et au milieu des plus grands périls, ses travaux apostoliques dans la Saintonge. Ils échappèrent comme par miracle, dans la nuit du 21 février 1755, au guet-apens dressé par l'évêque de Saintes. Etienne assista à un synode, en 1763, comme député de sa province. Plus tard, il fut appelé à Bordeaux; « mais, ajoute la *France protestante*, à qui nous empruntons ces détails, de graves dissentiments s'étant élevés entre son consistoire et lui, il passa en Angleterre. » On apprend ici quelle fut la nature de ces *graves dissentiments.* La raison et la charité étaient décidément du côté de Gibert. On remarquera ce mot de pieuse résignation qui termine le paragraphe où il parle des *désagréments* qu'il a éprouvés sur la terre d'exil. « Il se peut, dit-il, qu'ils ne soient point finis; mais cependant ils seront courts, puisque notre vie l'est. » La grammaire aurait peut-être ici quelque chose à reprendre; mais qui songe à la grammaire, quand la pensée a su trouver le chemin du cœur?

j'insistois souvent sur ces matières, comme il me semble le paroître par votre lettre; mais si on l'a fait on n'a pas accusé juste. Vous me faites l'honneur de me dire *qu'en rappelant trop souvent des matières oubliées, et en se servant surtout des tours de phrases anciens pour les exprimer, on paroît plutôt, à certaines gens, novateur qu'orthodoxe.* Cette seule phrase de votre lettre me persuade qu'on ne vous a pas donné des idées justes de l'état de la question. Il n'a proprement été question que des matières de la grâce et de l'impuissance de l'homme, et là-dessus je parlois conformément et selon la doctrine enseignée dans nos confessions de foi et autres livres symboliques, qui me paroissent conformes, tant à la parole de Dieu, qu'à ma propre expérience. Je ne puis pas me persuader que vous nommiez cela des *matières oubliées*; ou si elles sont oubliées, le christianisme est dans un triste état: car c'est là l'abrégé de la doctrine de saint Paul, que nous sommes sauvés par grâce, par la foi, et que cela ne vient point de nous, mais que c'est le don de Dieu. Nous ne sommes sauvés que par grâce: oublier la matière de la grâce, c'est oublier la voie unique du salut. Je ne pense pas que votre intention soit de contester sur cette matière : vous avez voulu seulement me dire votre avis, je vous remercie de votre intention; mais je vous devois, ainsi qu'à moi, de vous exposer l'état des choses, par rapport à ma façon de prêcher, que certaines personnes de Bordeaux ont cru être fondées de blâmer; je suis persuadé qu'il y en a eu plusieurs qui ont cru bien faire, et il n'en faut pas être surpris: cependant, je vous le déclare, Monsieur, quant au différent que j'ai eu avec le cons[istoire] j'ai eu besoin du support et de l'indulgence du troupeau; mais pour les désagrémens qu'on m'a fait éprouver, sur le sujet que vous avez en vue, je bénirai le Seigneur toute ma vie, de ce qu'il me fit la grâce de ne point me chercher moi-même, mais de faire sa volonté, et Il sait bien que je ne ments point. C'est tout ce que je dirai sur cet article, encore, n'ai-je été aussi loin que parce que l'occasion l'a fait. Nous avons éprouvé, il est vrai, les désagréments qu'on éprouve, lorsqu'on se transplante dans un païs étranger, et il se peut qu'ils ne soient point finis; mais cependant ils seront courts, puisque notre vie l'est. Si, à la fin de ma course je puis dire que j'ai combatu le bon combat et que j'ai gardé la foi, je ne demande pas mieux, et j'espère que je le tiendrai, ce langage. J'aime ceux qui aiment le Sauveur

qui nous a tant aimés, et qui veulent vivre non pas pour eux-mêmes, mais pour lui : il me parut que certains de ceux qui étaient à Bordeaux, et qu'on appelle moraves, aimoient ou désiroient d'aimer ce Dieu sauveur; et parce que j'étois lié avec eux, on concluoit de là que j'étais morave: et voilà ce qu'on alléguoit contre moi : on ne disoit pas il enseigne telle ou telle hérésie, mais *il est morave.* Je ne suis point morave, mais chrétien. Pour ce qui concerne ceux qu'on qualifie ainsi, je n'ai eu occasion de voir en eux rien qui me scandalise; et n'ayant aucune raison de m'informer en détail de ce qui les regarde en particulier, je m'en suis tenu là. Il est fâcheux que parmi les différentes dénominations de réformé, de luthérien, etc., il y ait un esprit de parti qui anime contre le parti opposé, quoiqu'on ne diffère pas pour l'essence de la doctrine. Il seroit bien à souhaiter qu'on cherchât, non la gloire de la secte, mais celle du Seigneur. Et cependant ceux qui prennent cette voie déplaisent, pour l'ordinaire, aux uns et aux autres; mais je compte qu'ils plaisent à Dieu. Mon papier m'avertit de finir, mais je ne le ferai pas sans vous prier d'assurer Mesdames votre belle-mère et votre épouse de mes respects..... Soyez persuadé du désir que j'ai de vous donner dans toutes les occasions des marques des sentiments distingués que j'ai pour vous, et avec lesquels j'ai l'honneur de me dire, Monsieur et très-honoré frère, votre très-humble et obéissant serviteur, ETIENNE GIBERT.

[Sur l'adresse : *A Monsieur, Monsieur J.-J. Boyer, nég. au Chartron, à Bordeaux.* En ouvrant la lettre, il y a, en haut et en bas : *Pour Monsieur Desmons.* C'est une des rares lettres qui aient été envoyées par la poste.]

POMARET A M. OLIVIER, A BORDEAUX.

A Ganges, ce 31 may 1774.

Monsieur mon très-cher et très-honoré frère,

Je prends la plume, mais c'est pour vous écrire comme ma main me mènera; ainsi, ne cherchés dans ma lettre que des sentiments pleins de chaleur pour vous; je ne puis, pour le présent, y mettre autre chose.

Je vous dois un million d'excuses de ce que j'ai tant tardé à vous donner de mes nouvelles, et je vous les fais. Recevez-les, je vous en prie, comme vous étant faites par un homme qui vous aime, et qui vous honore de tout son cœur.

Personne au monde ne sait mieux que moi que Locke a dit une vérité, et non un mensonge, quand il a soutenu que l'homme ne pensoit pas toujours. J'ai pourtant, grâce à Dieu, beaucoup pensé, et plus j'ai réfléchi, plus il m'a semblé que notre meilleur étoit de faire tout le bien qui dépendoit de nous, et de compter sur les bontés de la Providence, tant pour le tems que pour l'éternité.

Je n'ai jamais correspondu avec nos frères de la Rochelle, et il n'y a pas aparence que je sois dans le cas de correspondre avec eux dans les suites. Leur lettre m'a fait cependant plaisir, et j'aurai soin de la faire passer à nos frères des hautes Cévennes.

Nous avons perdu, Monsieur, un bon Roy, en perdant Louis XV. Les prisons, les galères, tout regorgeoit de nos confesseurs, quand il monta sur le trône; et quand il l'a quitté, il ne s'est trouvé aucun de nos frères en captivité (1).

Ce bon prince a eu ses faiblesses, même ses vices. Eh! quel homme ne les a pas! l'homme dur et cruel est le seul qui doit être détesté; et Louis XV était la douceur, l'humanité, la bienfaisance même (2).

Le nouveau souverain que le ciel vient de nous donner, s'annonce de manière à nous faire éclater en actions de grâces; et commence sa carrière par où quantité d'autres souverains auroient dû terminer la leur.

Vous le savés, on peut être grand homme à vingt ans, puisqu'Alexandre, Annibal et Scipion le furent précisément à cet âge-là. Louis XVI va leur ressembler. Le ciel est donc encore vi-

(1) Il y a ici une erreur de fait. Le pasteur de Ganges, comme le ministre de la marine, M. de Boyne, croyait qu'à cette époque il n'y avait plus de protestants aux galères : il y en avait deux encore, à la mort de Louis XV, le 10 mai 1774; ils se nommaient *Antoine Riaille* et *Paul Achard*, et ils y étaient depuis 1745; on les y avait oubliés! Riaille avait soixante-dix-sept ans, et Achard, soixante-quatre. Ils ne furent délivrés que quelques mois après, par les soins de M. Eymar. (Voy. l'article si intéressant du *Bulletin*, I, p. 176-183.) Court de Gébelin s'y employa avec zèle : nous le verrons dans quelques-unes des lettres qui suivront celles-ci.

(2) Notre surprise est grande, quand nous entendons ces pasteurs proscrits regretter la *douceur*, l'*humanité*, la *bienfaisance* de Louis XV. Sous son règne, en effet, les pasteurs surtout furent traqués comme des bêtes fauves; le gibet fut dressé pour plusieurs d'entre eux. Nous voulons bien qu'on invoque, en faveur de ce prince, les circonstances atténuantes : il s'occupait, hélas! d'autre chose que des affaires de son royaume!... Mais quand on a le malheur d'être roi, et qu'on tient au bout de sa plume la destinée de millions de personnes, on doit y regarder à deux fois avant d'apposer sa signature au bas d'un édit de proscription. C'est un autre sentiment que celui de la reconnaissance que doit éveiller le nom d'un tel monarque.

vement dans les intérêts de la France, et nous devons tous l'en bénir (1).

Il est très aparent qu'on nous laissera tranquiles, et ce sera un bien de plus pour le royaume. Les intolérants devraient être bannis de partout, et condamnés à vivre ensemble dans quelque isle d'où ils ne pussent jamais s'échapper: ils ne sont propres qu'à troubler les Etats (2).

..... Il est de la prudence et de la sagesse, selon moi, de ne penser à la venue d'un synode national, que lorsque nous connoîtrons la façon de penser du Gouvernement actuel à notre égard, et il en est beaucoup qui pensent comme moi (3). Tenons-nous-en aux conseils que nous donnoit M. Servan à la fin de son beau plaidoyer en faveur de nos mariages: ils sont des meilleurs (4).

(1) Le nouveau règne s'annonçait sous les plus favorables auspices. Les protestants espéraient beaucoup de ce jeune prince, qui devait bientôt être surnommé Louis *le Bienfaisant,* et ils ne laissaient échapper aucune occasion d'affirmer publiquement leur confiance. Nous avons, dans nos archives consistoriales, une *Lettre pastorale adressée aux protestans de B..., de S... et d'An..., à l'occasion de la grossesse de la reine,* in-4° de 27 pages sans nom de lieu, avec cette double épigraphe : *Tu lui as donné le souhaït de son cœur*, Ps. XXI, 3; *Où est la parole du* Roi, *là est la puissance*, Ecclés. VIII, 4. La Lettre pastorale est signée J. O., pasteur, le   octobre 1778. Ces initiales ne peuvent désigner que Jacques Olivier, et nous croyons qu'il s'adressait aux protestants de Bordeaux, de Saintes et d'Angoulême, qui formaient en quelque sorte son diocèse. Cet opuscule, très-digne et très-habile, n'est pas cité dans la *France protestante.*

Malgré ces espérances, l'édit de tolérance ne fut promulgué que treize ans plus tard, en 1787. La vraie liberté devait venir par d'autres que par les descendants de Louis XIV.

(2) Rabaut Saint-Etienne demanda plus et mieux que son ami Pomaret. Celui-ci voulait que les *intolérants* fussent bannis de partout; et le député à l'Assemblée nationale réclama, on sait avec quelle éloquence, que le mot d'*intolérance* fût banni de la langue française.

(3) Il y avait à ce moment, entre les pasteurs, une active correspondance, au sujet de la conduite qu'on devait tenir dans les circonstances nouvelles. M. Olivier Desmont, après avoir recueilli les avis de ses collègues, demandera conseil à Court de Gébelin. Celui-ci, en résidence à Paris depuis plusieurs années, et en relation intime, comme littérateur, avec des hommes très-influents à la cour, était placé mieux que personne pour connaître la situation. La lettre qui lui fut expédiée à Paris, et dont nous avons en main la minute originale, ouvrira la prochaine série de nos documents.

(4) Voici les conseils que donnait cet avocat-général au parlement de Grenoble, dans la cause de Marie Robequin contre Jacques Roux, son époux : « ... C'est aux protestants surtout à mériter l'avenir, en se conformant au présent sans murmurer du passé : qu'ils cessent de se regarder comme des enfans oubliés et rejetés sans retour du sein de la patrie; ils savent si le prince, que nous aimons, pourroit regarder le dernier François avec indifférence. Tous les actes d'obéissance leur sont comptés; qu'ils ne se lassent point de les multiplier. C'est ainsi qu'il convient d'attaquer nos loix; c'est par leur soumission qu'ils doivent en inculper la sévérité; c'est par la fidélité qu'ils doivent forcer la défiance, et leur silence parlera bien mieux en leur faveur que la plainte; d'autres parleront à leur place, ils peuvent s'en fier à des ministres sages : l'oreille d'un bon roi est un dépôt sacré, où nulle idée juste ne s'égare; et tandis que les citoyens indiscrets murmurent

Comme vous êtes dans le centre des grandes nouvelles, ayés la bonté de m'envoyer au moins une fois le mois, un Bulletin de votre façon, je vous en aurai une obligation infinie.

Mon frère qui se trouve ici présent vous embrasse de tout son cœur, et moi je suis un million de fois, Monsieur mon très-cher et très-honoré frère, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

POMARET.

MÉLANGES

DESMAISEAUX ET SES CORRESPONDANTS

II. BERNARD LE JOURNALISTE

Dans la collection Ayscough à laquelle j'ai fait déjà différents emprunts, et qui renferme tant de choses intéressantes au milieu d'une bonne quantité de broutilles, se trouvent quarante-trois lettres d'un homme célèbre au commencement du siècle dernier, mais fort oublié aujourd'hui; je veux dire Jacques Bernard. Aussi pourquoi s'avisait-il de recueillir l'héritage du terrible Bayle? Qui lui avait donné le malencontreux conseil de mettre sa prose terne et sans couleur côte à côte de la phrase acérée et mordante de l'auteur des *Pensées sur les Comètes*?

« Bernard, dit la *France Protestante*, ne manquait certainement pas d'érudition; cependant, sous le rapport de l'étendue et de la variété des connaissances, comme sous celui de l'esprit critique, il ne pouvait se placer à côté de Leclerc; aussi le public s'aperçut-il bientôt de son infériorité (1). La comparaison lui fut plus fatale encore lorsqu'au mois de janvier 1699, après une interruption

de la lenteur ou de l'oubli du bien, peut-être la sagesse mûrit en secret des fruits que l'impatience aurait fait avorter. La politique a ses saisons, comme la nature, et les plus riches moissons restent longtemps cachées dans le sein de la terre : quand l'ordre général est sage, les vœux particuliers ne le sont pas; il faut attendre tout, et ne précipiter rien; il faut donner à nos plaintes les bornes que nous donnons à nos espérances.» (Discours de M. Servan. In-12 de 112 pages. A Genève, et se trouve à Grenoble, chez J.-S. Grabit, libraire. M. DCC. LXVIII.)

(1) Il poursuivait, depuis 1691, la publication de la *Bibliothèque universelle*.

de dix années, il osa entreprendre de continuer les *Nouvelles de la République des Lettres*, journal auquel Bayle avait imprimé le cachet de son génie (1). »

Enfin, Bernard se chargea de poursuivre l'œuvre commencée par le maître-critique du dix-septième siècle, et il se mit hardiment à la besogne. Il lui fallait des correspondants actifs et intelligents; il songea à l'infatigable Desmaiseaux. Nous ne savons pas, et nous ne saurons probablement jamais tous les détails de la vie aventureuse que mena ce pourvoyeur littéraire, car, ainsi que je l'ai dit, les lettres qui nous restent de lui sont en fort petit nombre; mais ses voyages de Londres à La Haye ne pouvaient manquer d'être assez fréquents; et si la compagnie des philosophes anglais avait pour lui tant de charmes, il n'était pas fâché d'aller de temps en temps voir ce qui se passait à Amsterdam et à La Haye, se tenir au courant des controverses de Jurieu et de Jacquelot, et se rendre bien compte sur les lieux des progrès du *free-thinking* en Hollande. Une maladie de Jacques Bernard empêcha celui-ci de profiter d'une des excursions de Desmaiseaux, pour l'inviter de vive voix à prendre part à la rédaction des *Nouvelles de la République des lettres*, et on est peut-être fondé à croire qu'une entrevue aurait probablement coupé court à tout projet de collaboration. Bernard, en effet, eut bientôt reconnu les allures très-libres du biographe futur de Saint-Evremont, et renoncé par conséquent, à une correspondance qui devait lui susciter toutes sortes de tracasseries. Le journalisme, par le temps qui court, demande mille précautions; c'était bien pis il y a deux cents ans, lorsqu'un malheureux auteur se voyait aux prises non-seulement avec les magistrats, mais avec les conducteurs de l'Eglise; obligé, non-seulement d'éviter le terrain brûlant de la politique, mais encore de fuir ce qui pouvait friser l'hétérodoxie. Et puis, vous demandez à un écrivain l'appui de son talent, vous lui dites que ses articles vous feront le plus grand plaisir. Le manuscrit arrive; vous commencez par en ajourner la publication de peur de causer du scandale; et lorsqu'il n'est pas possible de différer davantage, vous écoutez un compte rendu qui a dû demander beaucoup de soin et de travail; vous retranchez ici, vous adoucissez plus loin: bref, vous mécontentez votre collaborateur sans donner satisfaction au public.

(1) Art. *Bernard*, vol. II, p. 205.

L'un se plaint qu'on a faussé sa pensée; les autres disent qu'on remplit leur journal d'articles incomplets. Voilà précisément la position où se plaça le pauvre Bernard, lorsqu'il lui prit la fantaisie d'invoquer l'appui de Desmaiseaux.

Monsieur,

Je ne suis point encore bien consolé du malheur que j'eus d'être malade lorsque vous passâtes à La Haye, et d'avoir été privé par là de l'avantage de jouir de votre compagnie. Je suis d'autant plus fâché de ce contretems, qu'il y a grande apparence qu'une pareille occasion ne se renouvellera pas de longtems. Je ne vois qu'un moyen de réparer en quelque sorte ce malheur, c'est d'entretenir ensemble un commerce de lettres, où nous tâchions de nous rendre compte de ce qui se passe de considérable par rapport aux sciences dans les lieux où nous sommes. J'avoue qu'il peut être que vous ne vous souciez pas beaucoup d'un pareil commerce, tant parceque vous pouvez savoir d'ailleurs ce qui se passe en ce païs, que parceque je ne serois pas tout à fait en état de vous satisfaire sur ce point. Pour ce qui me regarde, je suis dans une situation à devoir souhaiter passionnément qu'une personne aussi intelligente que vous m'instruise de ce qui arrive en Angleterre par rapport aux belles-lettres. Il est vrai que j'ai dans votre pays quelques amis qui m'en informent de tems en tems; mais l'un ne réside point à Londres, et l'autre est si distrait par d'autres affaires, qu'il ne peut pas toujours satisfaire régulièrement à tout ce que j'exigerois de lui. Si vous vouliez donc vous donner la peine de suppléer à leur défaut, vous me feriez un fort grand plaisir. Il est vrai que j'apprends que vous êtes à la campagne depuis quelque tems; mais je ne sais point si cet éloignement vous met hors d'état de savoir ce qui se passe à Londres. J'apprends que vous traduisez le dernier ouvrage de M. l'évêque de Salisburi, et je l'annonce dans mes *Nouvelles* du mois de février (1). Je conclus de là que vous en faites un jugement plus avantageux que quelques personnes qui en ont écrit en ce pays, et qui mandent que ce prélat a

(1) Gilbert Burnet (1643-1715), un des plus célèbres prélats de l'Eglise anglicane. Il prit une part très-considérable à la révolution qui porta au trône le prince d'Orange, et ses opinions politiques fort prononcées expliquent suffisamment les jugements contradictoires dont il a été l'objet. Ses deux grands ouvrages : *The History of the Reformation of the Church of England*, et *Bishop Burnet's History of his own times*, sont encore estimés. Voy. l'*Histoire d'Angleterre* de Macaulay.

Le livre mentionné ici par Bernard est intitulé : *Exposition of the thirty-nine articles of the Church of England*. Londres, 1699, in-f°. Il en parut deux autres éditions, en 1700 et 1720. Les *Nouvelles de la République des Lettres* ne l'annoncèrent que dans le numéro de février, de la manière suivante : « *Exposition des trente-neuf articles de l'Eglise anglicane*. Quelque chatouilleuse que soit cette matière, le livre est fort estimé. Il a évité de s'engager trop avant dans les matières épineuses de la grâce, sur lesquelles les sentiments sont partagés en Angleterre, comme ailleurs. »

prouvé par ce livre qu'il étoit mauvais théologien, et encore plus méchant philosophe. D'autres m'ont mandé que c'étoit un bon ouvrage. Des jugements si opposés et même si contraires ne me surprennent point. Je vois tous les jours qu'on ne juge des livres que par passion et par esprit de cabale. J'attends que vous m'en direz votre pensée. Un de mes amis m'a écrit qu'il passoit à côté des matières de la grâce sans y toucher, et qu'il expliquoit plutôt les divers sentiments des théologiens sur cette matière que ceux de l'Eglise anglicane. Je suis occupé à lire un petit traité de M. Gastrell (1) sur la Trinité, qui me paroît excellent. Je ne puis pas en porter un jugement absolu, parceque je n'ai pas achevé de le lire; mais des personnes habiles ont assuré qu'il ne s'étoit rien écrit de meilleur sur cette matière. C'est tout ce que le tems me permet de vous dire pour le présent. Si vous acceptez la proposition que je vous fais, et que vous me marquiez de quelle nature sont les nouvelles que vous souhaiteriez de moi, je tâcherai de vous satisfaire le moins mal qu'il me sera possible. Si vous me faites l'honneur de m'écrire, mon adresse est : M. Bernard, à La Haye, dans le Yuffron Ida Straat; et quand vous perdriez mon adresse, mon nom seul suffiroit. Je suis assez connu en cette ville. Je suis, Monsieur, avec beaucoup de sincérité,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BERNARD M.

Janvier..... 1700.

Il ne paraît pas que Desmaiseaux ait jamais songé à traduire le traité de Burnet dont il est question dans la lettre précédente. Bernard avait été sans doute mal informé, et les correspondances qu'il recevait d'Angleterre n'étaient pas toujours fort sûres. La publication de l'*Exposition of the thirty nine articles* fut un véritable événement dans l'histoire de l'Eglise du dix-septième siècle, et il ne sera pas inutile d'en dire deux mots ici, quand ce ne serait que pour montrer jusqu'où peut aller l'*odium theologicum*, lorsqu'il est compliqué d'animosité politique.

On sait que le clergé de l'Eglise anglicane est représenté officiellement par deux chambres qui s'assemblent tous les ans, et qui, réunies, prennent le nom de *convocation*. Les mesures adoptées dans ces sortes de conciles n'ont pas force de loi, mais elles peuvent fournir les éléments d'une remontrance ultérieurement soumise à

(1) Francis Gastrell (1662-1725), théologien très-distingué, devint évêque de Chester en 1714. Ses *Some considerations concerning the Trinity, and the ways of managing the controversy*, parurent à Londres en 1696, in-4°. Il y en a d'autres éditions.

la cour du Parlement, et d'ailleurs elles expriment toujours, jusqu'à un certain point, l'état de l'opinion publique en matière de théologie.

Or, dans le cours de la session 1701 les membres de la chambre basse rédigèrent, à propos du livre de Burnet, une protestation qu'ils firent présenter au banc des évêques, et qui contenait sur l'ouvrage en question les griefs ci-après :

1. L'*Exposition des trente-neuf articles* tendait à introduire dans le royaume cette diversité d'opinions que les articles eux-mêmes étaient destinés à abolir.

2. Plusieurs passages dans le commentaire de Burnet sur les susdits articles paraissaient contraires au sens du texte qu'ils avaient pour but d'expliquer ; ils étaient aussi en opposition avec les doctrines de l'anglicanisme.

3. Le livre de l'évêque de Salisbury contenait diverses assertions dangereuses pour l'Eglise établie, et hostiles au principe de la Réformation.

Après de longs pourparlers fondés sur ce que les membres de la chambre basse avaient, suivant leurs collègues de la chambre haute, outre-passé leurs droits en critiquant l'ouvrage d'un prélat, les évêques déclarèrent que la plainte formulée contre le livre du docteur Burnet n'était pas fondée, et qu'il n'y avait pas lieu d'y donner suite. On se plaignait de plus, que les censeurs du malencontreux traité, faute de préciser leurs griefs et d'entrer dans des détails, se fussent rendus coupables de diffamation, et la réponse de la chambre haute se terminait par un éloge pompeux de l'évêque de Salisbury.

. . . .

Je n'ai encore fait aucun usage de votre extrait du livre de M. de Salisburi, parce que je ne saurois l'employer tel qu'il est, et que pour le changer j'ai voulu avoir votre consentement. On n'ose point parler en ce pays comme au lieu où vous êtes, et il y a toute apparence qu'après un pareil extrait, je n'en ferois jamais d'autre. Je dois narrer les choses historiquement sans prendre parti... M. Basnage avoit écrit à M. Leclerc, pour l'inviter à traduire cet ouvrage en latin, mais il s'en est excusé sur ses grandes occupations. Je suis persuadé qu'il n'auroit pas le tems de le faire, mais je suis aussi sûr d'ailleurs qu'il n'estime pas assez l'auteur ni l'ouvrage pour vouloir se donner cette peine. S'il a tort ou raison, ce n'est pas à moi à le décider... Le P. Gabillon, de qui vous

me demandez des nouvelles, ne mérite pas trop qu'on parle de lui. Vous saurez cependant qu'il n'est pas encore jugé. On a reçu de France assez de pièces contre lui, pour en composer un volume in-folio; cependant il a de puissants amis, et il espère toujours de triompher. Il y a huit ou dix jours qu'il paroît un petit écrit anonyme de deux feuilles, où l'on entreprend de le justifier; c'est une pièce où MM. Jacquelot, de Beauval et Huet sont fort maltraités; mais, dans le fond, il n'y a que de la malignité sans raison. On prétend dans cette pièce que quand tout ce dont on l'accuse seroit vrai, ce ne seroient que des peccadilles qui ne mériteroient pas tout le vacarme que l'on fait. Il y est traité dès la première ligne de *jeune homme bien découplé;* jugez de la pièce par cet échantillon. Je crois en avoir deviné l'auteur : c'est un cavalier qui ne se met guères en peine de religion ni de piété.....

A La Haye, ce 6 avril 1700.

On voit par la lettre ci-dessus que Desmaiseaux avait commencé sa collaboration aux *Nouvelles de la République des lettres* d'une manière assez imprudente. Il ne voulait pas comprendre la différence énorme qui existait entre l'atmosphère intellectuelle de la Grande-Bretagne et celle de la Hollande, et faute de bien sentir la délicatesse de la position où se trouvait Bernard, il s'exposait à toutes sortes d'inconvénients qu'il lui eût été facile d'éviter. Le journaliste hollandais donna un compte rendu, non-seulement de l'ouvrage de Gastrell sur la Trinité (1), mais aussi d'un livre du même écrivain (2), et il profita de l'occasion pour attaquer en passant le fameux Sherlock à qui les arguments de Gastrell en faveur de la Trinité ne semblaient pas assez concluants, et qui l'accusait de sabellianisme. Quant à l'analyse du commentaire de Burnet, rédigée par Desmaiseaux, elle ne parut que dans la livraison d'août, après des remaniements et des suppressions que le critique dut accepter. En parcourant cet article il n'est pas fort difficile de voir combien les craintes de Bernard étaient légitimes au point de vue, bien entendu, où il se trouvait placé. Le *Dictionnaire de Bayle* cité au bas d'une des pages, et de longues tirades sur la tolérance mutuelle devaient effrayer beaucoup de personnes, soit à Amsterdam, soit à La Haye, et s'il est permis de juger du travail original de Desmaiseaux par ce qui nous a été conservé, il y a lieu de croire que les principes de la

(1) Livraison de mars 1700.
(2) *The Certainty and Necessity of religion.* Livr. d'avril 1700.

liberté de conscience y étaient poussés jusqu'au point où ils aboutissent au scepticisme.

Quant au P. Gabillon dont parle notre journaliste, et qui était évidemment un moine défroqué, comme le disent les savants auteurs de la *France protestante,* il me semble qu'on ne doit pas le confondre avec Auguste de Gabillon, docteur en théologie et pasteur de l'Eglise wallonne de Leyde; cependant, je laisse la question indécise faute de renseignements suffisants.

..... Je suis encore à tems de parler du *Platonisme dévoilé;* je savois qui en étoit l'auteur, et j'apprends même que vous êtes dans la maison où il est mort. Comme je permets à tout le monde de suivre ses lumières, je souhaite aussi qu'on me laisse la liberté de suivre les miennes. Je ne suis point du sentiment de M. Souverain, et je trouve qu'il traite un peu trop avec hauteur des sentiments régnans, et qui ont, pour le moins, autant de vraisemblance que les siens. Comme je ne crois pas les orthodoxes quand ils me disent qu'ils ne voient aucune difficulté dans leur système, MM. les antitrinitaires me pardonneront si je ne les crois pas non plus lorsqu'ils paroissent n'apercevoir aucune difficulté dans le leur. J'ai lu leurs écrits; mais il faut avouer que sur de certains passages ils sont terriblement à la torture, et embrassent quelquefois les interprétations les plus absurdes plutôt que d'avouer qu'ils sont embarrassés. Ils feroient beau bruit, par exemple, si nous avions donné à quelques passages qu'on nous objecte des interprétations aussi ridicules que celle qu'ils en ont donné au célèbre passage : *Avant qu'Abraham fût, je suis.* Je ne suis nullement inquisiteur, et je ne voudrois pas avoir donné une chiquenaude à qui que ce soit pour ses sentiments, mais je suis encore moins dans les idées de M. Souverain, et je croirois que l'Ecriture nous a voulu faire illusion, si ces idées étoient véritables. Je le trouve d'ailleurs, en plusieurs endroits, aussi obscur et aussi mystérieux que ceux qui enseignent les mystères les plus incompréhensibles. Ainsi, en parlant de son livre, je ne pourrai m'empêcher d'en dire un peu mon sentiment. A propos de cela, je dois vous avertir que nous vivons dans un pays où nous ne sommes pas si libertins que vous l'êtes en Angleterre; ainsi je vous prie de prendre garde qu'innocemment, dans les nouvelles que vous m'écrirez, vous n'en marquiez quelqu'une qui, si j'en faisois usage, pût me susciter des affaires. Je ne pourrois, par exemple, faire usage de l'extrait du livre de M. Burnet, tel que vous me l'avez envoyé..... Je savois ce que vous me marquez du *Consensus* de Suisse (1), parceque j'ai passé une bonne partie de ma vie dans

(1) « From home he (Burnet) went to Geneva, where he procured the abolition

ce pays-là ou à Genève. J'ai même signé le *Consensus* quant au silence, mais je ne le voulus jamais signer quand on entreprit d'obliger les ministres françois à promettre qu'on enseigneroit conformément. Je n'ai point nommé M. Ostervald en parlant de son livre (1), quoique je susse fort bien qu'il en étoit l'auteur, parcequ'en général je suppose que quand un auteur ne se nomme point, il a de bonnes raisons pour cela, et d'ailleurs, j'estime assez M. Ostervald pour avoir des égards pour lui. Son livre a passé pour arminien dans l'esprit de bien des gens, quoiqu'à mon sens fort injustement. Je crois cependant qu'il lui auroit fait des affaires partout ailleurs en Suisse qu'à Neuchâtel. Il y a dans cette ville-là quelques ministres jeunes et habiles qui ne suivent pas tout à fait les idées de leurs ancêtres sur les matières de religion. Vos dernières nouvelles n'ont pu entrer dans mon mois de mai, parce que j'achève toujours un mois quinze jours avant que le même mois commence à courir; mais elles ne m'en sont pas moins précieuses ni moins utiles pour cela; ce qui n'a pas pu servir pour le mois de mai est entré dans le mois de juin que je viens d'achever. Cela veut dire que si vous avez quelque nouvelle littéraire à m'envoyer, il faut que vous ayez la bonté de m'écrire toujours au commencement du mois, afin que je reçoive vos lettres pour le moins avant le quinzième... On imprime ici, à Amsterdam, un second volume du *Chenæana*, où M. Bayle, qui a critiqué l'auteur, est assez mal traité (2). On y remarque, entre autres choses, qu'on est fort surpris que celui qui paroissoit partout si honorablement dans la république des lettres, ne paroisse dans le dictionnaire critique que chargé d'injures, et accablé de raisons bonnes ou mauvaises. M. Jurieu a fait depuis quelque temps un livre sur l'amour divin, qu'il promet devoir être le dernier de sa façon. Ainsi soit-il (3)! Je n'entends pas bien le titre du livre *The Holy was made by Shaddai*, etc. (4), dont vous me parlez. Si vous savez quelque chose de ce que contient ce livre, ayez la bonté de m'en instruire...

A La Haye, le 20/10 mai 1700.

Le *Platonisme dévoilé* dont il est question au commencement de cette lettre, était l'ouvrage de Matthieu Souverain qui, après s'être

of the practice of compelling the ministers of religion to subscribe their *consensus* or consent of doctrine, which many thought they could not conscientiously do.» (Rose, *Biog. Diction.*)

(1) *Traité des Sources de la Corruption.* Amsterdam, 1699. Voy. les *Nouvelles* de mars 1700.

(2) Voir un compte rendu de ce livre dans les *Nouvelles* de septembre 1700, pages 293-302.

(3) *La Pratique de la dévotion, ou l'Amour divin,* Rotterdam, 1700. 2 vol. in-8°. Voir l'article *Jurieu* dans la *France protestante.*

(4) Cet ouvrage est un de ceux du célèbre John Bunyan, auteur du *Pèlerinage du chrétien.*

vu déposé des fonctions pastorales en France à cause de ses tendances arminiennes, vivait en Angleterre depuis 1685 (1). A l'époque où il écrivit son livre, il était dangereux d'émettre que le moindre rapport existât entre les doctrines de l'Evangile et celles de la philosophie païenne; aussi le *Platonisme dévoilé* fut-il attaqué aussi bien par les protestants que par les catholiques. Bernard en donna dans les *Nouvelles* de juillet 1700 un compte rendu qui est pour ainsi dire le développement des remarques ci-dessus. Parlant ailleurs (2) du livre de Gastrell sur la Trinité, il avait déjà vertement critiqué ceux qui prétendent simplifier les mystères du christianisme. « Il y en a, » dit-il, « qui semblent avoir choisi une voie bien courte pour se débarrasser de tout ce qu'il y a de difficile à comprendre dans la religion; c'est de nier qu'elle ait rien de mystérieux. Mais quelle gêne ne faut-il pas donner à un très-grand nombre de passages de l'Ecriture; combien d'allégories et de sens forcés ne faut-il pas admettre, si l'on veut aplanir tous les mystères qui y sont révélés, et les mettre à la portée de notre raison? C'est une plaisante méthode d'expliquer l'Ecriture, que d'en obscurcir une bonne partie pour expliquer l'autre. » Tel est le thème que Bernard expose dans son article sur le livre de Souverain. Je me garderai bien de juger ici les mérites ou les défauts d'un ouvrage que je connais seulement d'après les extraits qu'en donne notre journaliste; mais il me semble, ainsi que le remarquent les auteurs de la *France protestante*, « qu'il est impossible de méconnaître les rapports qui unissent les idées chrétiennes aux théories néoplatoniciennes de l'école d'Alexandrie. »

(*Suite.*) GUSTAVE MASSON.

(1) Voir la *France protestante*, article Souverain.
(2) *Nouvelles* du mois de mars 1700.

BIBLIOGRAPHIE

L'Epistre de M. Malingre *envoyée à Clément Marot, en laquelle est demandée la cause de son département de France, avec la Responce du dit Marot.* Nouvellement imprimé à Basle, par Jaq. Estauge, ce 20 d'octobre 1546.

Voici un opuscule des plus curieux, que l'on s'étonne de ne pas voir figurer dans la collection de MM. Gustave Revilliod et Edouard Fick, ces ingénieux éditeurs de tant de livres rares et charmants. Le nom de Clément Marot est assez connu; il suffit de le prononcer pour éveiller mille échos dans le siècle de la Renaissance et de la Réforme. Celui de Malingre l'est moins. Il manque à la *France protestante*, et on doit le signaler au docte continuateur de l'œuvre de MM. Haag, avec les traits autobiographiques empruntés à son épître. Quelle en est la date? Le poëte la donne lui-même en ces deux vers :

Escrit à Yverdon,
L'an mil cinq cens, *avec quarante et deux*,
Le second jour de décembre froideux.

Le dixain suivant de Clément Marot fournit déjà plus d'un renseignement biographique sur l'auteur de l'*Epistre :*

Je ne suis pas tout seul qui s'esmerveille
De ton savoir, bonté, croix et constance,
Et des sermons où grandement traveille;
Mais aussi sont les plus sages de France,
Et à bon droit, car tu es l'excellence
Et *le premier des Jacobins de Bloys*,
Qui tous estats à Jesus assemblois,
Pour tes sermons et ta vie angelique :
En quoy faisant, à saint Paul ressemblois
Cent mille fois plus qu'à saint Dominique (1).

Malingre (Thomas) était donc un moine jacobin de Blois, un des néophytes de la Réforme et des ouvriers de la première heure, qui, partageant l'illusion de Lefèvre d'Etaples et de ses disciples, se flattaient de pouvoir *nettoyer la maison de Dieu sans la détruire.* Il avait donc prêché l'Evangile, sous sa robe de moine, et versé, selon le langage mystique du temps, le vin nouveau dans les outres vieillies, encouragé sans doute par cette pieuse Marguerite qui rêvait la conversion de son frère, roi chevalier devenu sitôt le roi persécuteur, et qui n'avait que sourires

(1) Cette pièce est datée de Genève, *ce 5 de may* 1546. Ceci est à noter.

pour les messagers de la foi nouvelle. L'épître de Malingre nous reporte à ces beaux jours où le message évangélique retentissait dans la ville de Blois, et où plus d'un réformateur saluait l'aube d'un avenir meilleur dans le château de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Dès l'an 1527, Malingre était un de ces prédicateurs de la bonne nouvelle, et le poëte favori de Marguerite de Navarre, Clément Marot était de ses auditeurs, comme l'attestent les vers suivants :

D'opinion tu ne peux estre telle (1),
Veu qu'*il y a desjà quinze ans passez*
Que ces abuz tu congnoissois assez,
Et savois bien tout péché et tout vice
Estre aboly par le seul sacrifice
Que Jesus-Christ fit pour nous en sa croix,
Comme tu m'as ouy prescher à Bloys,
En exposant l'épistre des Hébrieux
Et des Romains et plusieurs autres lieux,
En detestant publiquement la messe,
Comme contraire à Christ et sa promesse.

L'orage de 1529 dispersa la congrégation naissante de Blois : la cour de Nérac et la Suisse furent le seul asile ouvert aux novateurs. Malingre passa les monts, quitta l'habit de moine, et devint peu d'années après ministre à Yverdon, conquis par les armes bernoises (2). Son ami Marot, doublement suspect pour les témérités de la foi et la verve indiscrète du talent, mal protégé par le faible monarque qui n'avait pas su préserver Berquin du bûcher, franchit une première fois les Alpes en 1535 pour chercher un abri à la cour de Renée de Ferrare. Il ne revint en France, l'année suivante, que pour encourir de nouveaux anathèmes de la Sorbonne, et la traduction des Psaumes, commandée par le roi, le compromit sans retour. Il en était à peine aux premiers essais quand il dut, pour la seconde fois, chercher son salut dans la fuite. Ce fut vers Genève que se dirigèrent ses pas (1542) ; c'est à ce moment de la vie du poëte proscrit que se rapporte l'épître de Malingre qui s'empresse de souhaiter la bienvenue à son ami. Dès la première page, les questions se pressent sous la plume du ministre ingénieux à exprimer toutes les conjectures que l'arrivée de Clément Marot sur les bords du Léman faisait naître dans les esprits :

Aurois-tu fait trahizons et delictz
Contre Françoys, le noble roy des lis,
Duquel jadis valet de chambre estois,
Pour cy venir habiter sous nos toictz?

(1) A savoir, du mérite des indulgences.
(2) Ruchat, *Histoire de la Réformation en Suisse*, t. IV, p. 143.

Hélas! nenny : je ne le creu jamais
En mon vivant, et ne le croirai ja...
. . . .
Es-tu venu pour passe-temps mondains,
Comme chasser dessus les haultz montz dains,
Ou cerfs soubdains, bisches, regnards, sangliers,
Veu que France a ces plaisirs singuliers?
Es-tu venu pour cy faire voler
Sacre, faulcon ou esprevier en l'air,
Pour joindre et prendre héron, canard ou pie?
Plustost prendrois à ton nez la roupie.
Es-tu venu prendre esbatz et soulas,
Pensant pescher dedans ces profonds lacs
Meilleurs poissons que ceux qui sont en France?
Je croy que non. Car, sans nulle doubtance,
En France avez, tant de mer que rivières,
Meilleurs poissons et de plusieurs manières
Qu'en ce pays : car vous avez merluz,
Gras marsoyns, solles, plis, rougetz, lucz,
Daulphins, turbots, harens, estourgeons, seiches,
Huytres, merlus, congres et rayes fresches;
Au moys d'avril, maquereaux et pucelles,
Dont à Rouen y sont pleines nacelles,
Que les marchands conduisent cea et là...
. . . .
Dy moi (Marot) que c'est que tu propose?
Veux-tu du vin meilleur que de sarment?
Ou manger pain plus sain que de forment?
Tu as d'iceux en France l'excellence:
Ainsi qu'on veoit par claire expérience
A Orleans, à Beaulne et en Anjou,
En Vendosmois, à Provins, en Poytou,
Bon à Paris, à Banneux et Corbeil,
A Saint-Denis, Suranne et Argentueil,
A Gentily, à Vicestre, à Pontoyse,
A Reims, à Tours, à Bloys et à Amboyse.

A cette homérique énumération des biens que produit le sol plantureux de France, « la grande source où tous biens sont enclos, » succèdent des questions d'une autre nature, exprimées en jeux de mots et calembourgs rabelaisiens, qui touchent au vif des controverses du temps :

Dy clairement (Marot), sans faire pause,
De ton depart hors de France la cause.
As-tu escrit de l'orgueil des prélatz,
De leurs abus et lubriques solaz,
De leurs excès et prodigalité?
As-tu ecrit ou dit Facilité

Pour Faculté? et pour Docteur Doubteur?
Inquinateur pour dire Inquisiteur?
Ou Bas cellier au lieu de Bachelier?
Pour Cordelier dit Corne de belier?
Et telle chose où l'on se peut forfaire,
Comme disant moyne, sans moue faire.
Ou si as dit, la feinte Cerberique,
(Sans y penser), pour dire Sorbonique?
Ou si pour dire Evesque portatif,
Tu avois dit Avecque potatif?
Ou si au lieu de dire les Sandales
De nostre evesque, avois dit les Scandales?
Ou si parlant au grand Official,
L'avois nommé Monsieur l'Officinal?
. . . .

Quoi qu'il en soit, le poëte proscrit sera le bienvenu dans les terres affranchies de la double tyrannie de Rome et des ducs de Savoie. Il n'est point un étranger, dans les cités du Léman, où les Psaumes déjà mis en rime et chantés dans les temples, ont popularisé son nom :

Depesche-toy, ô poëte royal,
De besongner comme servant loyal,
Et d'achever le Psaultier Davidique!
L'œuvre sera chef-d'œuvre poétique :
Parfais-le donc, ainsi que l'attendons.
. . . .
Fais-nous ouyr, Marot, ta doulce lire
Parmi ces mons; charité le commande.
Les lieux secrets Calliope demande.

Les dernières pages de l'épître de Malingre offrent un véritable intérêt historique. C'est une sorte de revue des réfugiés qui ont précédé Clément Marot sur la terre d'exil, une liste de cette première génération du Refuge que devaient suivre, comme autant de flots successifs, tant d'émigrés, sacrifiant ce que l'homme a de plus cher, patrie, fortune, famille, à la libre profession de leur foi. Il y a là plus d'un nom qui doit être pieusement recueilli :

. . . Dieu ne t'a destitué d'amis,
En ces déserts, qui jà t'avoit transmis
Tes précurseurs, noble Laurens Meigret,
Qui ne prend pas son exil à regret,
Mais est tousjours et sera magnifique.
  Tu as Robert, homme scientifique,
Noble et puissant seigneur de Frenneville,
Et de la Chaulx, docte en la loi civile,
Qui pour Jesus a France abandonné,
Et de ses biens aux pauvres gens donné.

Tu as aussi le bon docteur Morand,
Qui est pour Christ de jour en jour mourant,
Homme accomply en la théologie,
En médecine et en astrologie,
Et plus subtil que ces sophistreaux,
S'il faut parler des sept arts libéraux.
Ferme et constant comme le fort rocher,
Et l'homme à qui on ne peult reprocher
Rien en sa vie ou doctrine admirable.
Tu as Calvin, prescheur très-amiable,
Consolateur des pauvres consciences,
Homme qui sait de toutes les sciences;
Plus cordial que buglosse ou endive (1),
Et qui a grâce autant qu'homme qui vive.
Tu as Marcourt, saige prédicateur,
D'honneur divin très-ferme zélateur,
Ministre tel que saint Paul nous descrit,
Lequel nous a plusieurs livres escrit.
Tu as Richard Du Bois, qui sait les langues
Entièrement, dont fait belles harangues,
Soy combattant à l'infernale Lerne,
Par les sermons qu'il fait dedans Payerne.
A Yvonant, maistre Pierre Moncler,
Dès ses premiers ans nourry au mont cler
De Parnasus, avecque les neuf Muses,
Et qui a veu de Neptunus les ruses.
Dedans Vincy, tu as Vincent Pennant,
Pour l'Evangile incessamment peinnant.
A Neufchastel (puisqu'il fault que je parle)
Est Chapponneau, la précieuse perle
Que Christ donna à Bourges, ville exquise,
Pour décorer partout sa bien acquise.
Tu as Matthieu, prédicant de Lutry,
De son salut songneux, et de l'aultruy.
Tu as aussy nostre amy Jehan Le Conte,
Qui l'Evangile à toutes gens raconte,
Et luy estant prescheur dedans Granson,
De ses sermons en France on oyst le son.
Tu as Balbus, qui n'est begue à parler,
Ny paresseux, quand pour Christ fault aller.
A Couldrefin, as noble Gabriel,
Plus gracieux et plus doulx que le miel,
En sa doctrine et sa vie homme ouvert;
Et à Moustiers, maistre Estienne Le Vert.
Tu as Mouchy, de la noble maison
De Senarpont, fidelle en la moisson
De Jesus-Christ. Tu as de la Marlière,
De bon conseil et de doctrine entière;

(1) Plantes médicinales, de la famille des Borraginées et des Composées.

Puis Clerembault Arnoul, natif de Blois,
Dont les parens de longtemps bien congnois,
Qui a laissé ses biens et ses amys,
Pour l'Evangile où son cœur avoit mis.
Et maistre Jehan Ménard, enfant de Tours,
Qui pour Jesus a souffert mains destours.
Tu as aussi maistre Claude Véron,
Lequel pour Christ se bat contre Achéron.
Faut-il laisser Estienne La Fontaine,
D'honnesteté et de doulceur fontaine?
Certes nenny. Henry, ne Champereau,
Ne ton amy singulier Trepereau,
Qui ont souffert pour l'Evangile encombre.
Tant en y a que je ne say le nombre,
Avec lesquels te pourras consoler,
Et de la loy de Christ paistre et sauler.

Ainsi se termine l'épître qui fournit, avec une page de l'histoire du premier Refuge, deux dates importantes de la vie de Marot. C'est d'abord en 1542, non en 1543, comme l'ont dit les savants auteurs de la *France protestante*, qu'il faut placer son arrivée à Genève. Sa réponse à Malingre, datée de Genève, le 6 de janvier 1543, en fournit une nouvelle preuve :

L'Epistre et l'Epigramme
M'ont pleu en les lisant,
Et sont pleins de la flamme
D'Apollo clair luysant.

De response vous faire
Fault que vous me quittés.
Pour celuy mesme affaire
Dont me sollicités.

Ces derniers mots sont une allusion à la suite de la traduction des Psaumes qui devait occuper les loisirs du poëte fugitif dans la cité réformée. Quelle fut la durée de son séjour? Si l'on tient compte du dixain cité plus haut (p. 85), il était encore à Genève *le* 5 *mai* 1546. Mais ceci concorde mal avec la retraite du poëte à Chambéry, avec sa présence au camp de Cérisoles (14 avril 1544), avec la date et les circonstances généralement admises de sa mort à Turin cette même année. Il y a là, semble-t-il, plus d'un mystère difficile à éclaircir, et sur lequel les registres Genevois peuvent seuls jeter quelque jour. Quoi qu'il en soit, l'épître de Malingre devient un document essentiel de la vie de Clément Marot. En réimprimant ce précieux opuscule à Harlem, en un volume charmant tiré à 90 exemplaires, le libraire Tross de Paris a rendu un vrai service à la science. Nous lui devons des remercîments dont une

part revient à M. Alfred André, qui nous a libéralement offert un exemplaire de cette très-curieuse publication. J. B.

L'Homme au Masque de fer, d'après des documents inédits, par Marius Topin (1).

Est-ce le dernier mot sur l'énigme historique qui a passionné plusieurs générations et exercé la sagacité de tant d'érudits, depuis Voltaire (2) jusqu'à nos jours? Quel est le mystérieux personnage qui, successivement détenu à Pignerol et aux îles Marguerite, entra le 16 septembre 1698, sous la garde de Saint-Mars, à la Bastille, pour n'en sortir que le 20 novembre 1703, dans le funèbre convoi qui s'achemina silencieusement vers le cimetière de l'église Saint-Paul? Telle est la question débattue, durant un siècle, par plus de cinquante écrivains français et étrangers, qui ont soutenu les thèses les plus diverses, et multiplié les prodiges de savoir et d'esprit pour résoudre un problème qui semblait insoluble. M. Topin ne sera sans doute pas le dernier, quoiqu'il ait répandu sur ce sujet des clartés nouvelles, grâce à l'emploi de précieux documents tirés des archives de la guerre et des affaires étrangères. Il n'existe nulle part (on le croira sans peine!) de dossier de l'*homme au masque de fer*, et c'est dans une multitude de dépêches isolées qu'il faut chercher des textes concordants, saisir des lueurs fugitives. Un travail de cette nature ne comporte pas l'évidence, si près qu'il arrive de la certitude. En abordant à son tour ce difficile problème, M. Topin s'est gardé d'offrir au lecteur une dissertation sèche et aride. C'est en historien, on pourrait presque dire en artiste consommé, qu'il a traité la question. Il a su tour à tour narrer, peindre, discuter, conclure, et son livre est une étude très-remarquable où revivent, avec les diversités de leurs physionomies, Buckingham, Beaufort, Monmouth, Fouquet, Lauzun, ainsi que le patriarche arménien Avédick, enlevé par l'astucieuse politique de Louis XIV, et dont la mélancolique histoire est pour la première fois révélée au public (3). Des portraits heureusement tracés, des descriptions vives et colorées, donnent un grand charme à cette étude, sans rien ôter à sa vigueur démon-

(1) *Correspondant* de 1869. Librairie Didier, 1 vol. in-8. Est-il besoin de rappeler que parmi les nombreuses hypothèses auxquelles a donné lieu *l'homme au masque de fer*, figure celle d'un ministre protestant détenu aux îles Marguerite.

(2) *Siècle de Louis XIV*, ch. XXV.

(3) Cette révélation n'a pas été du goût des jésuites, qui jouèrent un fort triste rôle dans le complot ourdi à Constantinople par l'agent français Ferriol. Il faut lire, dans le *Correspondant* du 10 septembre 1869, la plainte du R. P. Turquand, avec l'accablante réponse de M. Topin.

strative. M. Topin procède par élimination : il réfute victorieusement l'hypothèse d'un fils de Buckingham et d'Anne d'Autriche, et celle d'un frère jumeau de Louis XIV qui a séduit tant d'auteurs. Il montre dans une série de chapitres d'un haut intérêt, le comte de Vermandois, fils de la tendre La Vallière, mourant à la fleur de l'âge; Monmouth périssant sur l'échafaud, Beaufort dans l'aventureuse expédition de Candie; Lauzun traversant le cachot de Pignerol où Fouquet va bientôt s'éteindre dans les bras de sa fille; Avédick enfin, promené de prison en prison, et survivant sept années au véritable *masque de fer*. Le moment est venu pour l'auteur de faire connaître la conclusion qu'il tenait habilement en réserve. Elle repose en grande partie sur la dépêche suivante adressée à l'abbé d'Estrades, et publiée pour la première fois :

« Versailles, le 28 avril 1679.

« Le Roy a veu dans vostre lettre la confidence que Madame la duchesse de Savoye vous avoit faicte de toute la perfidie du comte Matthioly. Il est assez estrange que se sentant coupable à ce point envers Sa Majesté, il ose se confier entre vos mains. Aussy le Roy croit-il qu'il est bon qu'il ne le fasse pas impunément. *Puisque vous croyez le pouvoir faire enlever sans que la chose fasse aucun esclat*, Sa Majesté désire que vous exécutiez la pensée que vous avez eue et que vous le fassiez conduire à Pignerol. L'on y envoie ordre pour l'y recevoir, et *pour l'y faire garder sans que personne en ait cognoissance*. Il sera de vostre adresse de lui donner rendez-vous pour lui parler en un lieu détourné, et s'il se peut à la campagne. Mais sur toutes choses, s'il est vray qu'il ait eu la ratification du duc de Mantoue, et qu'il en fût chargé, il serait bon de la prendre et de s'en assurer. Il n'est point nécessaire que vous informiez Madame la duchesse de Savoye de cet ordre que Sa Majesté vous donne, et *il faudra que personne ne sache ce que cet homme est devenu* (1). »

Un mot sur le comte Hercule Matthioly est ici nécessaire : Ministre du duc de Mantoue, Charles IV, et employé à des négociations qui avaient pour but secret la cession de Casal à la France, il trahit à la fois Louis XIV et son maître, et encourut le redoutable ressentiment du premier, en divulguant une trame peu honorable pour les deux souverains qui l'avaient ourdie. Attiré dans un piége, le 2 mai 1679, il disparaît tout à coup de la scène politique. On le croyait mort en 1687. C'est la thèse soutenue par un critique des plus sagaces, M. Loiseleur (2). Mais M. Topin suit la trace du prisonnier dans une série de dépêches iné-

(1) Archives des affaires étrangères. Savoie, 68.
(2) *Problèmes historiques*. Paris, Hachette. *Revue contemporaine*, 21 juill. 1867.

dites de Louvois et Barbezieux. Ce dernier écrit le 27 décembre 1693 au gouverneur de Pignerol : « Vous n'avez qu'à brûler ce qui vous reste des petits morceaux des poches sur lesquelles le *nommé Matthioly et son homme ont escrit*, et que vous avez trouvés dans la doublure de leur justeaucorps où ils les avoient cachés. »

C'est le même captif qui, transféré, l'année suivante, avec deux autres prisonniers de Pignerol, aux îles Sainte-Marguerite, est désigné en ces termes dans une dépêche de Barbezieux à Saint-Mars (20 novembre 1694) : « Vous sçavez qu'ils sont de plus de conséquence, *au moins un*, que ceux qui sont présentement aux îles; vous devez préférablement à eux les mettre dans les lieux les plus sûrs (1). »

M. Topin démontre avec une rare sagacité l'identité de Matthioly et de l'*ancien prisonnier* mentionné dans plusieurs dépêches, ainsi que dans les mémoires de Dujonca, l'apothicaire de la Bastille (2).

Ce prisonnier quel est-il? M. Topin résume ici sa conclusion, en s'adressant au plus habile de ses contradicteurs : « Voici, dit-il, un personnage dont les uns, tels que Roux-Fazillac, Delort, M. Camille Rousset, ont raconté l'histoire, mais sans le suivre de forteresse en forteresse, jusqu'à la Bastille, dont vous aviez à peu près prouvé la mort en 1687; voici, dis-je, un personnage qui vit encore en 1695, de l'identité duquel le maréchal de Tessé, commandant les troupes françaises à Pignerol, a ordre de ne point s'enquérir, auquel Laprade donne seul à manger, et qui, entouré d'une forte escorte, est confié de nouveau à la garde de Saint-Mars, et placé dans les lieux les plus sûrs de ces îles Sainte-Marguerite, d'où le geôlier partira, quelques années plus tard, pour la Bastille! Le prisonnier qu'il emmènera dans ce long voyage à travers la France, sera couvert d'un masque de velours noir, et nous trouvons dans l'histoire de Matthioly, dans ses nombreuses entrevues avec l'ambassadeur français, l'emploi de ce masque de velours noir. L'usage de faire porter un masque aux prisonniers était extraordinaire en France, mais fort commun en Italie, et Matthioly est un Italien. La tradition la plus constante montre le fameux prisonnier confié à Saint-

(1) Cette dépêche semble une victorieuse réponse à l'objection de M. Loiseleur, qui croit voir dans une lettre de Saint-Mars à Louvois, du 27 décembre 1693, la preuve qu'il existait déjà à cette date, aux îles Sainte-Marguerite, un prisonnier mystérieux plus important que Matthioly, et qui serait l'*homme au masque de fer*. Une autre objection tirée d'une lettre de Barbezieux à Saint-Mars, du 13 août 1691, et de la présence aux îles Sainte-Marguerite d'un prisonnier détenu *depuis vingt ans*, avec toutes sortes de précautions, ne semble pas aussi victorieusement résolue par M. Topin. (*Revue contemporaine* du 15 décembre 1869.)

(2) « Du jeudy 18 de septembre, à trois heures après midy, M. de Saint-Mars, gouverneur du chasteau de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite, ayant mené avec lui, dans sa litière, *un ensien prisonnier* qu'il avoit à Pignerol. »

Mars pendant que celui-ci était aux îles Sainte-Marguerite, et des documents irrécusables établissent que c'était *un ancien prisonnier de Pignerol.* En montrant dans *l'homme au masque de fer* un ancien prisonnier que Saint-Mars avait eu à Pignerol, Dujonca et son journal ne font point mention d'Exiles; or Matthioly a été prisonnier de Saint-Mars à Pignerol, et nullement à Exiles. Selon l'apothicaire de la Bastille, le détenu masqué est mort en 1703, âgé d'environ soixante ans; or Matthioly est né en 1640. Sur les registres de l'église de Saint-Paul le prisonnier est inscrit sous le nom de Marchialy; or nous avons des dépêches où le ministre de Mantoue est nommé Marthioly, et l'on pourrait citer cent exemples d'altérations bien plus complètes des noms étrangers. Vous faisiez remarquer en 1867 que l'imprudence eût été grande d'inscrire sur les registres de l'église de Saint-Paul le nom de Marthioly, à l'époque même où le duc de Mantoue, Charles IV, arrivant à Paris, pouvait ainsi apprendre sa mort. Or j'ai trouvé et donné des dépêches établissant qu'au contraire ce prince, aussi désireux que Louis XIV d'être débarrassé de son complice, s'est préoccupé du sort de Matthioly uniquement pour s'assurer de sa disparition définitive. D'autres ont objecté le silence de Saint-Simon. Or ce silence qui serait si étrange si le *masque de fer* avait appartenu à une famille française, s'explique naturellement avec Matthioly. On a souvent interrogé le roi sur ce secret, et les seules réponses dont on puisse garantir l'authenticité se rapportent à un ministre italien. Et cet homme vers lequel convergent cet amas de preuves est celui qui a humilié l'orgueil de Louis XIV, alors que le monarque était dans tout l'éclat de sa puissance; c'est celui qui a été la victime d'un odieux guet-apens; c'est celui enfin pour lequel ont été écrits ces mots sinistres, ces mots qui sont à eux seuls une révélation : *Il faudra que personne ne sache ce que cet homme est devenu !* (1) »

Le seul tort de la conclusion de M. Topin est de n'être pas nouvelle, et peut-être l'imagination du lecteur hantée par tant de célèbres personnages que l'on a pris pour l'*homme au masque de fer*, sera-t-elle déçue en ne trouvant sous ce masque qu'un personnage secondaire, un ministre du duc de Mantoue, expiant au fond d'un cachot un acte de trahison qui fut peut-être une tardive inspiration de patriotisme.

Quoi qu'il en soit, l'étude de M. Topin demeure une page importante, si ce n'est définitive, de ce long dossier instruit depuis plus d'un siècle

(1) *Correspondant* du 25 janvier 1870. Les *Objections*, p. 288, 289. C'est une réponse à l'article de M. Jules Loiseleur, *Un dernier mot sur le masque de fer* (*Revue contemp.* du 15 déc. 1869). Voir, sur le même sujet, deux articles de l'*Intermédiaire* (10 décembre 1869 et 10 janvier 1870), ainsi que la *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1870, p. 263.

sur le mystérieux captif qui put disparaître du monde, sans qu'aucun personnage considérable disparût de l'Europe. Cette remarque de Voltaire semble mieux justifiée par le nom de Matthioly que par tout autre. Si l'histoire perd à cette solution un personnage de fantaisie qui se prête à tous les caprices de l'imagination, doit-on le regretter, et le charme de la vérité n'est-il pas supérieur à celui du roman? La destinée de Matthioly n'est pas dépourvue d'ailleurs de ces péripéties soudaines et de ces contrastes douloureux qui dramatisent le récit de l'historien. Par une étrange coïncidence, au moment où il expirait inconnu de tous à la Bastille, son ancien maître, Charles IV, arrivant à Paris, descendait au Luxembourg, et recevait les plus grands honneurs à Versailles. « Ainsi des deux personnages qui avaient joué le principal rôle dans la cession de Casal à Louis XIV, le prince qui y avait consenti, contrairement à ses devoirs, pour posséder quelque argent et satisfaire à ses prodigalités, était le héros de fêtes magnifiques. Au même moment, dans la même ville, tout à côté, l'autre, son ancien ministre, fait par lui comte et sénateur, lui aussi magnifiquement reçu à Versailles par Louis XIV, mais qui ensuite avait un instant arrêté son ambition envahissante et retardé la servitude du Mantouan, se mourait loin des siens, dans une petite chambre de la Bastille, après une captivité de vingt-cinq années, était obscurément emporté à l'église voisine, seulement suivi par deux employés subalternes de la forteresse. » J. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1869.

Présidence de M. *Schickler.* — Le secrétaire a reçu un fragment d'un discours sur *les Origines de l'Eglise de Nîmes*, prononcé le 7 novembre, par M. le pasteur Viguié. Il rend hommage à la mémoire de M. Charles Meynier, trésorier du consistoire de cette ville, et l'un des plus zélés amis de notre œuvre historique.

Fête de la Réformation. Lettres de MM. les pasteurs Paumier, de Reims; Berthe, de Troyes; Benoît, de Montmeyran; Tarou, de Vauvert; Julien, de Livron, et Laurent Combet, de la Grand'Combe. Une

collecte au profit de la Société a été faite dans ces diverses Eglises, ainsi que dans les chapelles du Nord et du Luxembourg, à Paris. De nouvelles communications sont attendues.

Bibliothèque. M. le président présente divers ouvrages offerts par Madame Thuret, et par MM. Arbousse-Bastide, Campredon, Jules Bonnet. Il a reçu de la commission des Eglises wallonnes une lettre très-sympathique, en réponse à notre circulaire, avec promesse de l'envoi des actes synodaux. Un recueil des brochures publiées à l'occasion du Concile en ce moment assemblé à Rome formerait plus tard un dossier très-utile à consulter.

Le secrétaire annonce le t. VIII de la nouvelle édition des *Opera* de Calvin contenant le dossier du procès de Servet, publié pour la première fois. Il exprime le vœu que cette précieuse collection soit acquise au plus tôt pour la Bibliothèque. M. *Ch. Frossard* veut bien se charger de la demander aux conditions les plus favorables.

Correspondance. M. le pasteur Berthe envoie un document inédit relatif à un pasteur de Rouen poursuivi, en 1788, pour bénédiction de mariage mixte. M. le pasteur *Vaurigaud* offre un chapitre de son Histoire du Protestantisme en Bretagne, intitulé : *Une Académie huguenote* (1630-1660). Une intéressante correspondance du ministre Alexandre Morus avec Marie de La Tour, duchesse de La Trémoille, est transmise par M. Marchegay, avec diverses pièces tirées des archives de Du Plessis-Mornay, au château de Laforêt-sur-Sèvres. Il attend de M. Napoléon Audé la communication de précieux documents puisés à la même source.

A l'occasion d'un récent voyage dans le Midi, le secrétaire demande s'il ne serait pas à propos de préparer une publication spéciale pour le troisième anniversaire séculaire d'un jour néfaste, le 24 août 1572. Une conversation, à laquelle prennent part MM. *Bordier, Delaborde, Frossard,* s'engage sur ce sujet. Une réimpression de l'*Histoire des Martyrs* ne serait-elle pas de circonstance? On fait ressortir le rare mérite d'exactitude qui distingue ce précieux recueil, confirmé par toutes les correspondances contemporaines. M. *Bordier* voudrait quelque chose de plus court, une relation de la Saint-Barthélemy à Paris, par exemple. Le secrétaire croit qu'il vaut mieux ne pas réveiller de tristes souvenirs. On reviendra sur ce sujet.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1870.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

—

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

—

Les t. I à IV de la 2e série du *Bulletin*, formant quatre beaux volumes de plus de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —	20 francs le volume.
11e année, 12e —, 13e —, 14e —, 15e —, 16e —, 17e —, 18e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1869) : 190 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars, reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1870.